

Par e-mail

A : Jean-Jacques Hengel
De : FFSA- Florian Doukhan
Date : mardi 17 février 2026 page(s) : 1

OBJET : TTE Free Racing 2026**Niveau d'enregistrement : Circuit**

Chère Madame,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

<i>C45-2026 en date du 16 février 2026</i>

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base des documents joints :

- TTE Free Racing 2026 REGLEMENTS SPORTIF
- TTE Free Racing 2026 REGLEMENTS Technique

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Chère Madame, en l'assurance de nos meilleures salutations.

**Florian DOUKHAN**

Chargé de Misson Circuit – FFSA Pôle Sport

FREE RACING

Trophée Tourisme
Endurance2026

Règlement Sportif - Trophée FREE Racing 2026

Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA** 

Permis d'organisation FFSA N° C45-2026 du 16 Février 2026



SOMMAIRE

Art. 1- Organisation

1-1. Organisateur	P 3
1-1/1. Annulation et/ou report d'une épreuve	P 3
1-1/2. Généralités	P 3
1-2. Calendrier	P 3
1-3. Vérifications	P 4
1-3/1. Vérifications Administratives	P 4
1-3/2. Vérifications Techniques	P 4
1-3/3. Passeport Technique – Fiche d'homologation - Transpondeur	P 4

<u>Art. 2 - Assurances</u>	P 4
---	-----

Art. 3 - Concurrents et pilotes

3-1. Engagement et Tarifs de l'épreuve	P 4
3-2. Equipages	P 5
3-2/1. Pilote inscrit sur plusieurs voitures	P 5
3-2/2. Remplacement ou ajout d'un pilote	P 5
3-2/3. Ordre de passage des pilotes	P 5
3-3. Licences requises	P 5
3-3/1. Pour les pilotes français	P 6
3-3/2. Pour les pilotes étrangers	P 6
3-3/3. Pour les 16/18 ans	P 6
3-4. Devoirs du pilote	P 6
3-5. Equipement obligatoire du pilote	P 6

Art. 4 - Voitures et Équipements

4-1. Voitures éligibles	P 6
4-1/1. Catégorie FREE Berline / GT	P 6
4-1/2. Catégorie FREE Clio	P 7
4-1/3. Catégorie FREE Proto	P 7
4-2. Carburant - Pneumatiques - Equipements	P 7
4-2/1. Carburant	P 7
4-2/2. Pneumatiques (Règlement Technique Art. 7 Pneumatiques)	P 7
4-2/3. Equipement : Matériel et Procédure de Ravitaillement / FREE Proto	P 7
4-3. Numéros de course	P 8
4-4. Caméra embarquée	P 8

Art. 5 - Publicité

5-1. Plan d'identification	P 8
5-2. Exploitation d'images	P 8

Art. 6 - Site et infrastructures

6-1. Infrastructures	P 9
6-2. Demande de stand	P 9

Art. 7 - Déroulement de l'épreuve

7-1. Essais privés	P 9
7-2. Briefings pilotes et Team Manager	P 9
7-3. Qualifications et Courses	P 9
7-3/1. Essais Qualificatifs	P 10
7-3/2. Courses	P 10
7-4. Parc fermé	P 11
7-5. Circulation sur la pitlane	P 11
7-6. Arrêt d'une voiture sur circuit	P 11
7-7. Boucles de chronométrage	P 11
7-8. Opérations en course	P 12
7-8/1. Opération Safety Car (SC)	P 12
7-8/2. Arrêt de la course au drapeau ROUGE	P 12

Art. 8 - Pénalités - Réclamations - Droit d'appel

8-1. Pénalités	P 12
8-2. Réclamations – Droit d'appel	P 12

Art. 9 - Classements - Podiums - Prix

9-1. Classements	P 13
9-2. Attribution des points.....	P 13
9-3. Podiums	P 13
9-4. Etablissement du Classement final	P 13

Contacts	P 14
-----------------------	------

Annexes du Règlement TTE :

Annexe A : Plaque d'identification de la voiture

Annexe B : Transpondeur

Annexe C : Ravitaillement

Définitions : CT (Commissaire Technique) / CS (Commissaires Sportifs : Collège) / DC (Direction/Directeur de Course).

Art.1 Organisation

1-1. Organisateur

TROPHÉE TOURISME ENDURANCE (TTE)

RCS Le Mans 521 360 768

1282 Route de l'Espérance – 72560 CHANGE

Email : contact@trophee-endurance.fr / Site Internet : www.trophee-endurance.fr

Les personnes responsables du Trophée Tourisme Endurance sont :

Jean-Jacques Hengel : 06 09 74 67 64

Yannick Dondel : 06 03 70 52 08

Le FREE Racing se déroulent dans le cadre du TTE :

- Sous la tutelle de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA)
- Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du Règlement Standard des Circuits Asphalte et/ou figureront dans le Règlement Particulier de chaque épreuve et/ou bulletins sportif et technique, avenants, annexes, additifs associés.
- Le **FREE Racing** est inscrit dans le cadre de courses Régionales avec Participation Etrangère Autorisée (PEA).
- Le présent règlement est validé par la FFSA sous le permis d'organisation N° **C45-2026 en date du 16 Février 2026**.

1-1/1. Annulation et/ou report d'une épreuve

Si l'Organisateur du TTE devait, quelles qu'en soient les raisons et quel qu'en soit le moment, annuler ou reporter une épreuve, aucun concurrent ou pilote de la Série ne pourrait réclamer des dommages et intérêts au-delà du remboursement de l'engagement de l'épreuve manquante.

Une épreuve, d'une durée et d'un tarif différents, pourra être organisée et dotée d'une attribution de points spécifiques. Les variations seront précisées sur la note d'information relative à l'épreuve.

1-1/2. Généralités

- Le présent règlement n'est pas rédigé en termes d'interdiction, mais en termes **d'autorisation**.
- À sa lecture, il ne faut pas oublier que toute modification est rigoureusement interdite si elle n'est pas expressément autorisée par le présent règlement (Article 252.1.1.1 de l'annexe "J" du CSI).
- Seuls les informations et les documents publiés sur le site Internet et/ou le réseau WhatsApp sont officiels.
- Toutes les communications des concurrents doivent être transmises par email : contact@trophee-endurance.fr

1-2. Calendrier

Dates	Disciplines	Circuits
7 mars Essais pré-saison	Free Berline / GT / Free Clio	Magny-Cours
10 – 12 avril	Free Berline / GT / Free Proto / Free Clio	Magny-Cours
1 ^{er} – 3 mai	Free Berline / GT / Free Proto / Free Clio	Albi
29 – 31 mai	Free Berline / GT / Free Clio	Lédenon
20 - 21 juin	Free Proto	Lédenon
26 – 28 juin	Free Berline / GT / Free Clio	Dijon
4 – 6 septembre	Free Berline / GT / Free Proto / Free Clio	Val de Vienne
9 – 11 octobre	Free Berline / GT / Free Proto / Free Clio	Nogaro
6 – 8 novembre	Finale Free Proto	Le Mans
13 – 15 novembre	Finale Free Berline / GT / Free Clio	Le Mans

La FFSA et les Organismes du Trophée FREE Racing se réservent le droit de modifier le calendrier.

Seul le Trophée Tourisme Endurance / Trophée MITJET peut organiser des manifestations ou des courses complémentaires "hors Trophée" se référant au présent Règlement, en plus du calendrier ci-dessus.

De même, l'agrément des voitures par le Trophée Tourisme Endurance n'a de valeur que pour les courses du Trophée MITJET et ne peut pas être utilisé par d'autres organisateurs dont l'action serait alors parasitaire.

1-3. Vérifications

1-3/1. Vérifications Administratives

Chaque concurrent ou pilote engagé devra :

- Se présenter durant les horaires définis pour chaque discipline aux Vérifications Administratives et techniques et aux briefings obligatoires, indiqués sur la note d'information propre à l'épreuve.
- Présenter sa licence FFSA/FIA physiquement ou avoir fait une demande préalable sur son engagement d'un Titre de Participation (Voir Art. 3-3. Licences).
- Conserver la copie de son engagement tamponnée "Vérification Technique" pour transmission au CT chargé du contrôle de la voiture, **à l'heure maximale : 1H après son passage aux Vérifications Administratives.**

SI NON-RESPECT Art. 1-3/1 : Transmission du dossier au Collège des CS.

1-3/2. Vérifications Techniques

Chaque concurrent ou pilote engagé devra :

- Présenter sa voiture à la structure technique selon les horaires indiqués sur sa fiche "Vérif. Administratives" qui lui a été remise : Cette action sera considérée comme une déclaration implicite de conformité.
- Être en conformité avec le plan d'identification fourni par l'organisateur (Annexe A).
- Être muni de la copie de son engagement tamponnée "Vérification Technique".
- Fournir le Passeport technique et la Fiche d'Homologation de la voiture engagée.
- S'assurer que le Numéro de passeport soit mentionné sur la fiche d'engagement.
- Présenter sa voiture en parfait état de carrosserie, de mécanique, de sécurité et du respect du plan d'identification sous peine de se voir refuser sa participation aux épreuves. Dans ce cas, les droits d'engagement restent acquis.

SI NON-RESPECT Art. 1-3/2 : Transmission du dossier au Collège des CS.

Le Commissaire Technique (CT) apposera un sticker "Contrôlé" sur la voiture après acceptation.

Pour tout litige ou incident, il pourra transmettre un rapport à la DC.

1-3/3. Passeport technique - Fiche d'Homologation – Transpondeur

Chaque concurrent engagé sur l'épreuve devra être en possession :

1-3/3-1. Du **passeport technique** de sa voiture et de sa **fiche d'homologation** si celle-ci existe

1-3/3-2. D'une **fiche technique descriptive** pour les voitures issues des "Coupes de Marque" (Après du Service Technique FFSA) mentionnant les caractéristiques techniques de tous les éléments de la voiture, ainsi que des photos de la carrosserie.

Il est interdit de procéder à toute modification technique non spécifiée sur la Fiche d'Homologation ou sur le Règlement Particulier sans en aviser, préalablement, le CT Responsable du TTE.

Tout concurrent désireux d'engager une voiture, non homologuée ou ne possédant pas de passeport FFSA, devra prendre contact avec le CT Responsable du TTE. Ce dernier pourra éventuellement établir le document sur l'épreuve, seulement sur rendez-vous préalable.

(Un ressortissant de l'Union Européenne et pays assimilés devra également posséder un Passeport technique, soit FFSA, soit FIA et sera dans l'obligation de contacter le Commissaire Technique Responsable du TTE pour validation)

1-3/3-3. D'un transpondeur de Marque TAG HEUER by Chronolec Prottime Elite fil +12V, Cobra 360 fil 12V ou équivalent (Option Multi-pilotes autorisée) en état de fonctionnement durant la totalité de l'épreuve.

SI NON-RESPECT Art. 1-3/3-3 : Transpondeur hors services : Drapeau Noir/Rond orange avec obligation de réparer avant de reprendre la piste-

Art.2 Assurances

Le TTE est soumis à l'Article R 331.30 et A 331.32 du Code du Sport

Art.3 Concurrents et pilotes

3-1. Engagement et tarifs de l'épreuve

- La participation aux diverses manifestations organisées par le TTE se fait uniquement sur invitation.
- Tout concurrent désireux participer aux épreuves du FREE Racing devra remplir obligatoirement un engagement par le biais du site Internet **ET** le paiement validera l'engagement pour chaque épreuve.
- L'Engagement VOITURE devra être rempli et réglé une semaine avant chaque épreuve.
- L'Engagement PILOTE devra être rempli par chaque pilote à sa première participation seulement
- Les demandes d'engagements sont à remplir obligatoirement par le biais du site Internet tout au long de la saison : <http://www.trophee-endurance.fr> (Sélectionner le plateau : FREE et le lieu de l'épreuve)
- Les concurrents ou pilotes peuvent s'inscrire tout au long de la saison au plus tard une semaine avant chaque épreuve, et s'acquitter **obligatoirement** du paiement :
 - Par **carte bancaire** en **VAD**, par virement ou par **SYSTEMPAY** (Paiement en ligne sécurisé)

- Par **chèque bancaire** libellé à l'ordre de Trophée Tourisme Endurance (TTE) à adresser à **TROPHEE TOURISME ENDURANCE**
HENGEL Jean-Jacques - 1282, route de l'Espérance - 72560 CHANGE – France / mail : contact@trophee-endurance.fr

- Au-delà du vendredi minuit, une majoration de l'engagement de 150 € TTC sera exigée.
- Toute demande d'engagement incomplète ou non accompagnée du paiement ne validera pas l'engagement.
- Les dates limites d'engagement pourront être prolongées, exceptionnellement, jusqu'à la fermeture des Vérifications Administratives.
- Les Organisateurs du TTE prendront en compte les engagements dans la limite des places disponibles.
- Le simple fait de s'engager à une épreuve est la reconnaissance, par le concurrent, de la totale conformité de sa voiture et de son équipement personnel ainsi que des Règlements Sportif et Technique du TTE.
- Le TTE se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement (concurrent/pilote) sans en justifier le motif.

Engagement pour le FREE Berline-GT / FREE Proto / FREE Clio

=> 2 Séances d'essais privés + séance qualificative + Courses = **795,00 € TTC** (soit 662,50 € HT)

OU

=> séance qualificative + courses = **609,00 € TTC** (soit 507, 50€ HT)

- Il ne sera effectué aucun remboursement à un concurrent ayant participé aux essais qualificatifs.
- Tout désistement devra être confirmé par email : contact@trophee-endurance.fr
- Un désistement dans la semaine de l'épreuve entraînera un remboursement à hauteur de 50% du montant de l'engagement.
- Toutes suspensions ou arrêts d'une séance, Essais Privés - Essais Qualificatifs ou Course, quelles qu'en soient les raisons, n'entraînent aucun remboursement, indemnité ou dommage et intérêt.

3-2. Equipages

Composition du Free :

Catégories	Berline / GT / Proto	Clio
Essais Privés	2 séances seront organisées	2 séances seront organisées
Essais qualificatifs	20 min max	20 min max
Courses	2 courses de 20 min et 1 course de 40 min	4x20 min ou 2 courses de 20min + 1 course 40 min
Nombre de pilotes	1 à 2 pilotes	1 à 2 pilotes

Le FREE Racing sont des courses en temps, durant laquelle les voitures participantes devront parcourir le plus grand nombre de tours de circuit. Pour chaque voiture, doit être défini un nom de concurrent, devant être obligatoirement une personne physique.

Une note d'information spécifique à chaque épreuve sera mise en ligne sur le site Internet.

L'Organisateur se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la durée des épreuves suivant la disponibilité et les contraintes des circuits.

3-2/1. Pilote inscrit sur plusieurs voitures

Un pilote pourra rouler sur plusieurs voitures (essais et courses) à condition de figurer sur la liste des "Autorisés à prendre part aux essais" sur chaque voiture conduite, **en respectant** les horaires de l'épreuve et les procédures.

3-2/2. Remplacement ou ajout d'un pilote

Sur demande écrite et après l'accord du DC et transmise au Collège des CS, un pilote pourra être remplacé par un autre ou ajouté au maximum 1 heure avant la course.

3-2/3. Ordre de passage des pilotes

2 pilotes conduisant une même voiture devront respecter leur ordre de passage noté sur l'engagement. Les modifications sont possibles sur demande écrite après l'accord du DC et transmission au Collège des CS, au plus tard 1H avant les EQ.

SI NON-RESPECT Art. 3-2 : Arrêt de la voiture au Drapeau NOIR et disqualification du concurrent.

3-3. Licences requises

Pour être validé, l'engagement devra comporter obligatoirement **les N° de Licence / N° ASA / Type (ex. RCC-NCC-ICC"A-B-C-D-E")**
et le N° de portable de chaque pilote.

Lors des Vérifications Administratives, chaque pilote devra présenter physiquement sa licence ou un duplicata.

Il peut être possible d'accepter, exceptionnellement, un pilote démunie de sa licence, dès l'instant qu'une vérification sur le site FFSA prouve qu'il est licencié.

3-3/1. Pour les pilotes français

- Une licence "Régionale Concurrent Conducteur (RCC) Auto".
- Une licence "National Concurrent Conducteur (NCC) Auto".
- Ou une licence "International Concurrent Conducteur ICC (degré A-B-C route ou circuit -D route ou circuit -E) Auto".
- Ou un Titre de Participation Régional Circuit (TPRC), demandé au préalable sur l'engagement, et à souscrire via l'ASA organisatrice ou sur le site licence.ffsa.org :
- Le TPRC ne peut être délivré que si la demande est accompagnée d'un certificat médical "de non-contre-indication à la pratique du sport automobile", daté de moins de **1 an** et le permis de conduire. **Il peut délivré à un étranger à titre exceptionnel à condition que la personne ne soit pas titulaire d'une licence de son ASN de nationalité ou de résidence, auquel cas les conditions suivantes s'appliquent.**

3-3/2. Pour les pilotes étrangers

- Une licence "National" ou « International » de leur pays **valable pour le circuit asphalte** et une autorisation de participation de leur ASN, **sauf si elle est inscrite sur la licence avec la mention «autorisation to take part in National Compétition in accordance with art. 2.3.7 of the FIA ISC »**

3-3/3. Pour les 16/18 ans

- Une licence "National Junior Circuit" (NJC) et une licence "International Concurrent Tuteur" (ICT) du représentant légal qui devra être présent lors des Vérifications Administratives et pendant toute la durée de l'épreuve.

3-4. Devoirs des pilotes

- Tout pilote participant à une épreuve devra connaître l'ensemble des TEXTES en cours de validité relatif à la Règlementation Générale de la FFSA et les annexes (versions téléchargeables sur les sites de la FFSA).
- Tout pilote ne respectant pas les "Règlements Sportif et Technique" ou les Règles de Sécurité pourra faire l'objet d'une sanction, sans que le concurrent puisse prétendre à un quelconque dédommagement.
- **Chaque concurrent ou pilote est responsable de ses actes et des agissements de ceux qui l'accompagnent et devra respecter un esprit sportif, tant sur la piste que dans l'enceinte du circuit, Il ne doit pas dénigrer ou atteindre physiquement ou moralement les personnes évoluant dans le cadre du TTE.** Les agressions physiques ou verbales envers des concurrents, pilotes, des membres du staff ou de l'organisation sont proscrites, **et peuvent faire l'objet d'une exclusion immédiate de la formule de la part du concurrent ou pilote concerné.**
- Un concurrent est responsable des nuisances sonores occasionnées, entre 22h et 7h du matin, par son équipe ou ses accompagnants dans l'enceinte du circuit, les stands ou le paddock. Si elles ont lieu dans cet intervalle de temps, elles sont considérées comme du tapage nocturne.
- Lors de la fermeture de piste, seuls sont autorisés les tours de piste à pied ou à vélo après accord du circuit.
- L'utilisation de scooters, trottinettes électriques, quads et tout autre engin motorisé est strictement interdit sur la piste sous peine de sanctions.

SI NON-RESPECT Art. 3-4 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

3-5. Equipement obligatoire du pilote

Se conformer à la Règlementation Technique FFSA / Equipement de sécurité / Tableau Circuit Asphalte de l'année en cours.

Art.4 Voitures et équipements

4-1. Voitures éligibles

La voiture inscrite doit correspondre à l'une des 3 catégories ci-dessous :

4-1/1. Catégorie FREE Berline / GT

- Groupes N/FN, A/FA, F2000, F2000 Turbo : coefficient 1,4 => maxi cylindrée corrigée 2500 cm³.
- Coupes de Marque, Challenge et Saloon-Cars conformes à leur règlement ou fiche d'homologation sans limitation des périodes.
- **Groupes GT de Série**
- **GT FFSA** : Les voitures homologuées pour la Coupe de France GT FFSA sont éligibles en TTE sans obligation d'inscription au Championnat de France GT FFSA
- **GT4** : Les voitures homologuées GT4 sont intégrés à la catégorie GT, Lotus, Caterham, MK 200 Cup, Silhouette (Lamera Cup, Mitjet 3.5l, Zulltec, Vortex...).
- **GT Max** : Ferrari, Lamborghini...

4-1/2. Catégorie FREE Clio

- Clio II, III, IV, V (les véhicules doivent correspondre à la fiche d'homologation de leur coupe de marque respective).
- Tout autre véhicule dont les performances ne dépassent pas celles des catégories citées ci-dessus.

4-1/3. Catégorie FREE Proto

- Groupes C3, CN, CNF, CM, E2SC -Révolution, Vortex, NP02 (Liste non exhaustive).
- Funyo (avec autorisation du constructeur)
- Coupes de Marque et Courses Challenges conformes à leur règlement ou fiche d'homologation sans limitation des périodes.

4-1/4. Catégorie FREE Berline électrique

Catégorie réunissant les véhicules à énergie 100% électrique.

Equité sportive

Lors d'une épreuve, dans un souci d'équité sportive, les Organisateurs se réservent le droit, à l'issue des Essais qualificatifs, d'aménager pour un ou des concurrents donnés, le nombre et/ou la durée des arrêts aux stands obligatoires ou de faire modifier les caractéristiques techniques de la voiture. Ces classifications sont établies dans la mesure où les performances des voitures candidates restent cohérentes et compatibles avec les voitures déjà acceptées l'objectif étant de garantir l'équité sportive, l'homogénéité des plateaux et la sécurité en piste. Le TTE se réserve le droit de changer de catégorie des voitures inscrites.

4-2. Carburant - Pneumatiques - Equipements

4-2/1. Carburant

- 4-2/1-1 : Le carburant utilisé doit être de l'essence ou du gasoil, commercialisé selon les normes définies dans la "Réglementation Article 252.9 Annexe J en cours", sans adjonction autre que celle d'un produit de lubrifiant usuel.
- 4-2/1-2 : Il sera procédé à des contrôles de carburant de façon aléatoire.
- 4-2/1-4 : Tous les conteneurs de carburant doivent être métalliques et étanches.
- 4-2/1-5 : Le ravitaillement d'essence est interdit pendant les courses.

SI NON-RESPECT Art. 4-2/1-5 : STOP&GO de 1 minute.

4-2/2. Pneumatiques

- 4-2/2-1 : Pour le Free Berline / GT / GT Max les pneumatiques sont libres en marque et type.

À la présentation du panneau « humide ou Wet-Race » en pré-grille, les concurrents pourront choisir des pneus pluie ou slick après autorisation du DC. **Le panachage des pneumatiques slick/pluie est interdit.**

4-2/2-2 : Pour le Free Clio : Les pneumatiques slick et pluie doivent être obligatoirement de marque Pirelli distribué par la Société Ivalto. **Le panachage des pneumatiques slick/pluie est interdit.**

Dotation : 1 pneu offert tous les 10^{èmes} achats (pour 10 pneus achetés, le 11^{ème} offert).

4-2/2-3 : Pour le Free Proto. Les pneumatiques slick et pluie doivent être obligatoirement de marque Pirelli distribué par la société Ivalto. Pour les voitures Funyo, les pneumatiques sont libres.

À la présentation du panneau « Humide ou Wet-Race » en pré-grille, les concurrents pourront choisir des pneus pluie ou slick après autorisation du DC. **Le panachage des pneumatiques slick/pluie est interdit.**

SI NON-RESPECT DE L'ARTICLE 4-2/2-1 et 4-2/2-2 : TRANSMISSION DU DOSSIER au Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve.

4-2/3. Equipements : Matériel et procédure de ravitaillement pour le FREE Proto

4-2/3-1. Matériel de Ravitaillement

- 4-2/3-1.1 : L'alimentation sera assurée par une pompe semi-rotative de marque Japy (la pompe rotative manuelle distribuée par Japy est autorisée) / Voir **Annexe C / Ravitaillement**.
- 4-2/3-1.2 : Un compteur débit mètre de type ID Japytex est autorisé. Le pistolet à arrêt automatique est obligatoire et vendu par la Société Japy.
- 4-2/3-1.3 : Tous les concurrents devront disposer de ce matériel.
- 4-2/3-1.4 : Chaque concurrent devra posséder obligatoirement un extincteur de 5 kg à poudre en état de fonctionnement, conforme à la liste n°6 (Réglementation FIA).
- 4-2/3-1.5 : En cas d'utilisation de bouteille d'air, celle-ci doit rester en permanence dans le stand.

SI NON-RESPECT Art. 4-2/3-1.4 : STOP&GO de 1 minute.

4-2/3-2. Procédure de ravitaillement en carburant

- 4-2/3-2.1 : La voiture doit être dirigée vers son emplacement d'arrêt, par une seule personne, à l'aide d'une "Sucette » (Dimension : 200x200 mm ou Diamètre 300 mm). Aucune autre personne ne doit se positionner devant la voiture avant l'arrêt complet.
- 4-2/3-2.2 : Le ravitaillement en carburant est interdit à l'intérieur du stand.
- 4-2/3-2.3 : Les 4 roues doivent être posées sur le sol, le moteur arrêté, les portières fermées (sauf dérogation de l'organisateur).
- 4-2/3-2.4 : Aucune intervention mécanique n'est autorisée pendant le ravitaillement.
- 4-2/3-2.5 : Le pilote peut rester seul à bord de la voiture.
- 4-2/3-2.6 : Pendant le remplissage de carburant, le changement de pilote est interdit.
- 4-2/3-2.7 : Un chiffon absorbant, tenu par le préposé au ravitaillement est obligatoire durant l'opération.
- 4-2/3-2.8 : Il est recommandé d'utiliser une protection de roue, genre toile ininflammable, sous le bouchon de réservoir afin d'éviter les dégâts provoqués par un éventuel écoulement du carburant.
- 4-2/3-2.9 : L'assistant "incendie" sera muni d'un extincteur de 5 kg à poudre pour hydrocarbure, en cours de validation (date de validation inférieure à 2 ans) goupille de sécurité enlevée.
- 4-2/3-2.10 : L'utilisation d'un extincteur du circuit n'est autorisée que dans un cas de force majeure.
- 4-2/3-2.11 : Les 3 préposés au ravitaillement doivent être équipés d'une combinaison, d'une cagoule, et d'une paire de gants conformes aux normes 8856-2000 (avec lunettes de type "tous travaux") ou casque intégral, visière fermée.
- 4-2/3-2.12 : Le Team Manager/Chef d'équipe sera tenu pour responsable des ravitaillements et de la sécurité des personnels.
- 4-2/3-2.13 : Pendant l'arrêt au stand d'une voiture, seuls le Team Manager et les ravitailleurs sont autorisés sur la pitlane. Le Team Manager/Chef d'équipe sera responsable des mesures de sécurité.
- 4-2/3-2.14 : L'utilisation de tout équipement électromécanique est interdite à proximité des voitures pendant les opérations de ravitaillement.
- 4-2/3-2.15 : L'équipe de ravitaillement ne peut sortir du stand qu'après l'arrêt de la voiture.

SI NON-RESPECT Art. 4-2/3-2.1 - .2 - .3 - .4 - .6 - .7 - .9 - .11 - .13 - .14 - .15 : STOP&GO de 1 minute.

4-3. Numéros de course

- Il est obligatoire d'apposer les stickers définis par l'**Annexe A / Plan d'identification** et fournis par l'Organisation TTE. Ils devront être parfaitement lisibles par le Chronométrage, la DC et les Commissaires de Piste, à tout moment des essais et de la course.

SI NON-RESPECT Art. 4-3 : Présentation du DRAPEAU Technique pour mise en conformité immédiate de la voiture.

- Chaque Team pourra choisir son numéro de course selon la disponibilité et devra le conserver tant qu'il participera aux épreuves, sans pouvoir en changer.
- Chaque voiture est identifiée par sa Fiche Technique ainsi que par son numéro de vignette du Passeport Technique.
- Tout changement de voiture durant la saison devra être motivé par écrit à l'organisateur qui justifiera sa décision et fera l'objet de l'attribution ou pas d'un nouveau N° de course.

SI NON-RESPECT : Transmission du dossier au Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification.

4-4. Caméra embarquée

- Une caméra embarquée est autorisée dans chaque voiture. **En Free Clio la caméra embarquée est obligatoire.** Elle pourra être utilisée/consultée par le responsable du TTE, le DC ou le Collège des CS en cas de problème/litige lors d'une épreuve. Elle devra être installée de manière rigide et sécurisée. Seules sont autorisées les fixations métalliques (brides ou colliers). Le montage devra être réalisé avant le contrôle technique de telle sorte que le délégué technique puisse en valider l'installation.
- Le TTE se donne le droit d'imposer en cours de saison la caméra embarquée dans chaque voiture afin de garantir le bon déroulement des épreuves. Dans ce cas, la caméra devra être installée de manière à filmer vers l'avant.
- Toute caméra fixée sur le casque ou la visière est strictement interdite.

Art.5 Publicité

5-1. Plan d'identification

Les voitures participantes au FREE Racing devront obligatoirement être identifiées conformément à l'**Annexe A / Plan d'identification** dès lors de la présentation aux Vérifications Techniques sous peine de se voir refuser le quitus technique et leur participation à l'épreuve. Ces identifications ne pourront pas être modifiées mais les concurrents pourront ajouter d'autres publicités qui leur sont propres, sous réserve que ces dernières ne soient pas directement concurrentielles avec celles de l'organisateur.

SI NON-RESPECT Art. 5-1 : Présentation du DRAPEAU Technique pour mise en conformité immédiate de la voiture.

5-2. Exploitation d'images

L'Organisateur du TTE et ses partenaires se réservent le droit d'exploiter, à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales, l'adresse mail des concurrents et pilotes, dès la signature de leur engagement, sans honoraires particuliers.

Le concurrent peut réclamer son droit de ne plus apparaître dans les listes de diffusion mail du TTE en contactant l'Organisateur à l'adresse suivante : contact@trophee-endurance.fr ou en se désinscrivant directement dans les newsletters reçues par mail.

Aucune donnée personnelle n'est diffusée de manière publique ni transmise à des Partenaires de l'Organisateur.

Art.6 Sites et Infrastructures

6-1. Infrastructures

- Chaque concurrent devra respecter les sites et infrastructures des circuits.
- Tous les dégâts occasionnés seront facturés au concurrent.
- Il est strictement interdit de laisser des pneus usagés sur le circuit : l'Organisateur se réserve le droit de prendre des sanctions.

6-2. Demande de stand

Selon la disponibilité (L'endurance est prioritaire)

- Le concurrent pourra demander un emplacement et préciser ses préférences, en le notifiant sur l'engagement ou par mail (contact@trophee-endurance.fr) indépendamment de toute autre demande.
- En cas de désistement, non confirmé par email, le montant de la location du stand restera dû.

Art.7 Déroulement de l'épreuve

Chaque concurrent a l'obligation de s'inscrire sur le WhatsApp du plateau FREE.

Ce réseau est l'organe officiel d'informations aux concurrents. Cependant seul le TM est habilité à communiquer.

La DC pourra prendre la décision de fermer le WhatsApp des concurrents vers la DC si nécessaire.

7-1. Essais privés

Pour tous les concurrents inscrits à une épreuve, les essais privés et/ou journées de roulage autres qu'organisés par le TTE sont interdits la semaine de l'épreuve.

Pour chaque épreuve, une ou deux séances d'Essais Privés sont organisées.

En cas d'interruption ou d'arrêt avant le terme de la séance, quelle qu'en soit la raison, il ne sera effectué aucun remboursement.

Le ravitaillement essence est interdit pendant les séances d'essais privés.

SI NON-RESPECT Art. 7-1 : Transmission du dossier au Collège des CS sur rapport du DC.

Se conformer à la Règlementation Générale des Circuits FFSA.

- Facultatifs : à la charge du concurrent.
- La vitesse sur la pitlane est limitée à 50 km/h (Art. 6-3.3 Règlementation Standard des Circuits).

7-2. Briefing Pilotes et Team Manager

- Le lieu et l'heure des briefings seront communiqués par les Horaires et la Note d'information de chaque épreuve.
- Les Pilotes ne pouvant pas assister aux briefings devront obligatoirement en informer l'Organisation par écrit au préalable de l'épreuve.

Tout retard ou absence non justifié ou non excusés par une demande écrite entraînera une sanction :

3 places sur la grille de départ et 5 places pour une absence et le pilote ou TM devra participer à un briefing de rattrapage.

- L'utilisation du téléphone portable est interdite et il devra être mis sur silencieux.
- A l'issue des Vérifications Administratives, tous les pilotes devront obligatoirement assister à l'intégralité du briefing de la DC et s'y présenter à l'heure exacte.
- Dans le cas où il serait impossible de tenir un briefing dit présentiel, les concurrents seront avertis du mode de communication du Briefing du DC.

SI NON-RESPECT Art. 7-2 : Transmission du dossier au Collège des CS sur rapport du DC.

7-3. Qualifications - Courses

Le concurrent provoquant un drapeau rouge :

- En Essais qualificatifs : annulation du meilleur temps
- En Course : 1 tour de pénalité.

7-3/1 Essais Qualificatifs

7-3/1-1 : Seuls les pilotes inscrits sur la liste des "Autorisés à prendre part aux essais" pourront y participer.

7-3/1-2 : 1 séance de 20 mn maximum en FREE Berline/GT/ Clio - FREE Proto est prévue.

Le chronomètre peut ne pas être arrêté.

7-3/1-3 : **Le ravitaillement en carburant est strictement interdit.**

7-3/1-4 : Aucun temps minimum d'arrêt/stand n'est établi.

7-3/1-5 : Toute voiture ne disposant pas de temps de qualification pourra partir en dernière ligne sur demande écrite au DC et décision finale du Collège des CS.

7-3/1-6 : Le DC peut déclencher une opération Full Yellow pour des raisons de sécurité.

7-3/1-7 : Le DC peut décider de ne pas arrêter le temps en cas de drapeau rouge durant la session.

Les concurrents en seront informés par messagerie.

Le NON-RESPECT Art. 7-3/1: DRIVE THROUGH

Le NON-RESPECT Art. 7-3/1-3 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote

7-3/2. Courses

En cas de force majeure, le TTE se réserve le droit de modifier les horaires et/ou la durée des EQ et de la course pendant une épreuve. Dans le cas où un concurrent n'est pas en mesure de conserver sa position lors du tour de formation (incident mécanique, perte de contrôle, calage sur la grille...), il ne peut reprendre la piste qu'en dernière position devant le Médical-car.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2 : DRIVE THROUGH

7-3/2-1&2. Catégorie FREE Berline/GT et Free Clio :

- Une épreuve est composée :
 - 1 séance d'Essais Qualificatifs de 20 mn maximum
 - 2 Courses Sprint de 20 mn
 - 1 Course Longue de 40 mn

Pour le Free Clio, ce format peut être remplacé par 4 courses de 20min.

- 1 ou 2 pilotes peuvent s'engager sur la même voiture. Un seul pilote pourra qualifier la voiture.

Lors de la Course Longue :

7-3/2-1.3 : Arrêt au stand de 2 mn obligatoire (Boucle d'entrée / Boucle de sortie)

7-3/2-1.4 : Avec un changement (si deux pilotes) ou sans changement (si un seul pilote)

7-3/2-1.5 : Arrêt entre la 15^{ème} (pas avant 15'00"000) et la 25^{ème} (pas après 24'59"999) minute

7-3/2-1.6 : Pour tout autre arrêt, les 2 mn ne sont pas obligatoires

7-3/2-1.7 : **Le ravitaillement en carburant est strictement interdit.**

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.1 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.2 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.3 : Si aucun arrêt n'est effectué : 2 tours de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.3 : Arrêt inférieur à 2 mn : Pénalité de 30 secondes + la durée du temps manquant

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.4 : 1 tour de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.5 : 1 tour de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.7 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

Grille de départ des Courses Sprint : 2-2 en ligne

- La grille de départ de la Course Sprint 1 sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs
- La grille de départ de la Course Sprint 2 sera établie en fonction du classement de la Course 1.

Grille de départ de la Course Longue : 2-2 en ligne

- La grille de départ de la Course Longue sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs.

Procédure de départ des Courses Sprint et Course Longue

- Lancé, procédure allégée.

Grille de départ pour le Free Clio format 4 courses, grille de départ : 2-2 en ligne

- Course 1 : résultats des essais qualificatifs
- Course 2 : deuxième meilleur temps de la séance qualificative
- Course 3 : résultats de la course 1
- Course 4: résultat de la course 2

7-3/2-3. Catégorie FREE Proto

Une épreuve est composée :

- 1 Séance d'Essais Qualificatifs de 20 mn maximum
- 2 Courses Sprint de 20 mn
- 1 Course Longue de 40 mn

Un concurrent peut s'engager uniquement aux 2 Courses Sprint mais le paiement des 3 courses sera dû.

1 ou 2 pilotes peuvent s'engager sur la même voiture et participer aux 2 Courses Sprint et à la Course Longue.
Un seul pilote pourra qualifier la voiture.

Lors de la Course Longue :

- 7-3/2-3.3 : Arrêt au stand de 3 mn obligatoire (Boucle d'entrée / Boucle de sortie)
- 7-3/2-3.4 : Avec un changement (si deux pilotes) ou sans changement (si un seul pilote)
- 7-3/2-3.5 : Arrêt entre la 15^{ème} (pas avant 15'00"000) et la 25^{ème} (pas après 24'59"999) minute
- 7-3/2-3.6 : Pour tout autre arrêt, les 3 mn ne sont pas obligatoires
- 7-3/2-3.7 : Un ravitaillement de carburant est autorisé en Course Longue
(Voir Annexe C Matériel de Ravitaillement).

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-3.1 : A l'appréciation du Collège pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-3.2 : A l'appréciation du Collège pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-3.3 : Si aucun arrêt n'est effectué : 2 tours de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-3.3 : Arrêt inférieur à 3 mn : Pénalité de 30 secondes + la durée du temps manquant

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-3.4 : 1 tour de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-3.5 : 1 tour de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-3.7 : A l'appréciation du Collège pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote

Grille de départ des Courses Sprint : 2-2 en ligne

- La grille de départ de la Course 1 sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs
- La grille de départ de la Course 2 sera établie en fonction du classement de la Course 1.

Grille de départ de la Course Longue : 2-2 en ligne

La grille de départ de la Course Longue sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs.

Procédure de départ des Courses Sprint et Course Longue

Lancé, procédure allégée : Grille 2/2 en ligne

Si les conditions climatiques sont différentes de celles de la séance qualificative, la DC décidera du nombre de tours de formation à effectuer.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-3 : DRIVE THROUGH.

Pénalités pour le FREE Berline/GT/Proto/Clio :

L'arrêt et le départ de la voiture sont sous la responsabilité du Team Manager. La voiture doit redémarrer par ses propres moyens. Toute aide extérieure est interdite.

SI NON-RESPECT Art.: DRIVE THROUGH

La voiture circulant sur la pitlane est prioritaire sur la voiture quittant son stand et doit reprendre la piste à une allure normale, sans gêner un autre concurrent.

SI NON-RESPECT Art.: DRIVE THROUGH

La vitesse sur la pitlane est limitée à 60 km/h en Essais qualificatifs et Courses.

SI NON-RESPECT Art.: DRIVE THROUGH.

7-4. Parc fermé

- À l'issue des qualifications et de l'épreuve, toutes les voitures seront en situation de Parc fermé, soit dans leurs structures respectives, soit à l'emplacement qui leur aura été désigné, pendant à minima les 30 minutes qui suivent l'heure d'affichage des résultats.
- Le Collège des CS est seule habilité à prononcer la fin de la situation de Parc fermé.
- L'accès d'une personne ou l'intervention sur une voiture **est interdit en situation de Parc fermé**, sauf sur instruction du Collège des CS, Commissaires de Stand ou CT du TTE.

SI NON-RESPECT Art. 7-4 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent.

7-5. Circulation sur la pitlane

7-5/1. La circulation en marche arrière est strictement interdite sur la pitlane, même pour les manœuvres (uniquement toléré en poussant la voiture).

La vitesse maximum autorisée sur la pitlane durant les essais privés, essais qualificatifs et courses est de 50km/h.

SI NON-RESPECT Art. 7-5/1 : DRIVE THROUGH.

7-5/2. Le franchissement de la ligne continue, en sortie de stand est interdit.

SI NON-RESPECT Art. 7-5/2 : DRIVE THROUGH en course / ANNULATION du meilleur temps en Essais qualificatifs.

7-6. Arrêt d'une voiture sur circuit

- Le retour de la voiture au stand pourra se faire, sans perturber le déroulement des essais qualificatifs ou de la course.
- Toute voiture rapatriée devra faire l'objet d'une vérification par un CT avant son retour sur la piste.

SI NON-RESPECT Art. 7-6 : Arrêt de la voiture au DRAPEAU Technique pour contrôle par un CT du TTE.

7-7. Boucles de chronométrage

- Servant de référence à la durée d'arrêt, elles seront matérialisées à l'entrée et à la sortie de la pitlane par des cônes surmontés de drapeaux jaunes.
- L'utilisation d'un chronomètre embarqué, solidement fixé, est autorisée afin de permettre la gestion précise de l'arrêt/stand.

7-8. Opérations courses

7-8/1. Opération Safety Car (SC)

Les pénalités ne peuvent pas se faire pendant l'opération SC. La procédure sera précisée lors du briefing du directeur de course.

7-8/2. Arrêt de la course au drapeau ROUGE

La procédure sera précisée lors du briefing du directeur de course.

Le chronomètre s'arrête en Course Sprint (La DC se réserve la possibilité de réduire la course)

Le chronomètre ne s'arrête pas en Course Longue

Si la course ne peut pas reprendre, les résultats seront ceux obtenus à l'issue du tour précédent la sortie du signal de suspension aura été donné et aucune pénalité ne sera appliquée si le nombre d'arrêts/stands obligatoires n'a pas été effectué.

Art.8 Pénalités – Réclamations – Droit d'appel

Toutes les sanctions ou pénalités sont infligées par le Collège des CS et/ou par la DC.

Si le concurrent et/ou pilote est disqualifié d'une discipline pour la saison en cours, il perd tous les points acquis dans la discipline concernée et ne peut plus participer aux épreuves de l'année en cours, dans cette discipline.

8-1. Pénalités

- Les pénalités spécifiques sont précisées tout au long du présent règlement, juste après les paragraphes auxquels elles se rapportent.
- Par défaut, les pénalités prévues au Règlement Standard des Circuits Asphalte de la FFSA seront appliquées.

8-2. Réclamations - Droit d'appel

Se référer Aux Prescriptions générales Art. VII-A Procédure générales / Art. VIII-A Droit Appel

Le droit de réclamation n'appartient qu'aux concurrents.

Les réclamations devront être faites par écrit et remises au DC ou à un CS, ou à défaut à un officiel FFSA.

- **Pour une Réclamation** : caution de 700 € par chèque, encaissé par l'ASA. Les réclamations contre une erreur ou une irrégularité commise au cours de la compétition, contre la non-conformité des voitures avec le règlement les régissant, contre le classement, devront être présentées au plus tard 30 minutes après l'affichage officiel des résultats.

Si la décision du CS est défavorable, le concurrent peut faire appel de cette décision auprès du Tribunal d'Appel de la FFSA

- **Pour un Droit d'appel** : 3 300 € encaissés par la FFSA. Le concurrent devra déclarer par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision au DC ou aux CS, son intention de faire appel. Il devra envoyer à la FFSA sa lettre d'appel en AR, dans un délai de 96 heures à compter de la notification de l'intention d'appel aux CS.

Art.9 Classements - Podiums

9-1. Classements

Pour le FREE Berline/GT/Proto/Clio un classement sera établi au pilote

- Tout pilote qui prend le départ sera classé sans même avoir franchi le drapeau à damier. Chaque pilote marquera les points dans les courses auxquelles il participera.
- Un classement sera établi pour les Trophées lequel et donnera lieu à une attribution de points selon le tableau : FREE BERLINE / GT / CLIO.
- PROTO : classement dédié aux Châssis carbone et Châssis tubulaire

Lorsqu'un pilote ne participe qu'à la dernière course du FREE Racing, il ne marquera aucun point. Les pilotes suivants remontent d'une place.

9-2. Attribution de points

- **Pour 1 pilote participant aux 3 Courses** (1-2-CL), seul le meilleur résultat des courses de 20 mn sera retenu et le résultat de la Course Longue.
- **Pour 2 pilotes participants aux 3 Courses** (1-2-CL), chacun des pilotes marquera les points à la course à laquelle il participe et auront le même nombre de points à la Course Longue
- **Pour les formats 4 courses, seuls les 2 meilleurs résultats seront retenus (Free Clio)**

Toute disqualification sur une course sera retenue comme résultat.

SI NON-RESPECT Art. 9-2 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent au Trophée pour la course ou l'épreuve.

Place	Points	Place	Points
1 ^{er}	150	16 ^{ème}	33
2 ^{ème}	130	17 ^{ème}	31
3 ^{ème}	110	18 ^{ème}	29
4 ^{ème}	100	19 ^{ème}	27
5 ^{ème}	90	20 ^{ème}	25
6 ^{ème}	80	21 ^{ème}	23
7 ^{ème}	75	22 ^{ème}	21
8 ^{ème}	70	23 ^{ème}	19
9 ^{ème}	65	24 ^{ème}	17
10 ^{ème}	60	25 ^{ème}	15
11 ^{ème}	55	26 ^{ème}	13
12 ^{ème}	50	27 ^{ème}	11
13 ^{ème}	45	28 ^{ème}	9
14 ^{ème}	40	29 ^{ème}	7
15 ^{ème}	35	>29 ^{ème}	5

9-3. Podiums

- Pendant les cérémonies obligatoires des podiums, les pilotes s'engagent à ne pas porter des identifications concurrentes au TTE et à ses partenaires.
- Une cérémonie de podium sera organisée pour chacune des 3 ou 4 courses de l'épreuve.
- Pour les Classements GT max, Mitjet 2.0L, Clio II, III, IV, V, un minimum de 5 voitures au départ donnera place à un podium.
- Un Horaire des différents podiums sera établi avant l'épreuve.

SI NON-RESPECT Art. 9-3 : Perte d'une partie ou totalité des points attribués de la course.

9-4. Etablissement du classement final

Le classement final de fin d'année tient compte de l'ensemble des courses organisées, sans décompte. Pour recevoir un Trophée à la Remise de Prix, le concurrent devra participer à 60% des courses de la saison.

Contacts

TROPHEE TOURISME ENDURANCE

1282, route de l'Espérance - 72560 CHANGE - France
contact@trophee-endurance.fr

Organisateurs

Jean-Jacques HENGEL / Tél. 06 09 74 67 64
Yannick DONDEL / Tél. 06 03 70 52 08

Directeur de Course et d'Epreuve

Bertrand CHATAGNIER / Tél. 06 86 80 67 03
Patrick MORISSEAU / Tél. 06 33 08 24 52

Directeurs de Course

Bertrand CHATAGNIER / Tél. 06 86 80 67 03
Christophe GUIDET / Tél. 06 87 21 18 97
Patrick MORISSEAU / Tél. 06 33 08 24 52

Service "Chronométrage" : LM-technics@orange.fr
Mickaël LARET / Tél. 06 22 32 69 25

Commissaires Techniques "Responsables"

Jean-Claude BRIGAUD / Tél. 06 27 08 61 71
Daniel LEFORT / Tél. 06 09 74 72 54

Pour toute communication : contact@trophee-endurance.fr

Administratif TTE : Eugénie T.
Comptabilité : Sandy D.
Relation chronométrage et classement : Elliott B.
Site Internet, Facebook, Communications diverses : Maëva B.

Référent technique : ANDRE Eric : 06 50 19 27 55



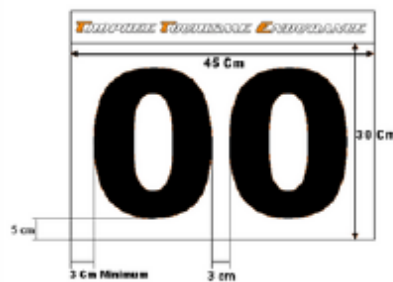
Planche d'identification
ANNEXE A

FREE BERLINE/GT/CLIO

Tous les **FONDS**, **NUMEROS**, **BANDEAUX**, **STICKERS** devront être mis en place avant les Vérifications Techniques. Ils seront fournis par le TTE, posés par le concurrent et devront rester lisibles en toutes circonstances.

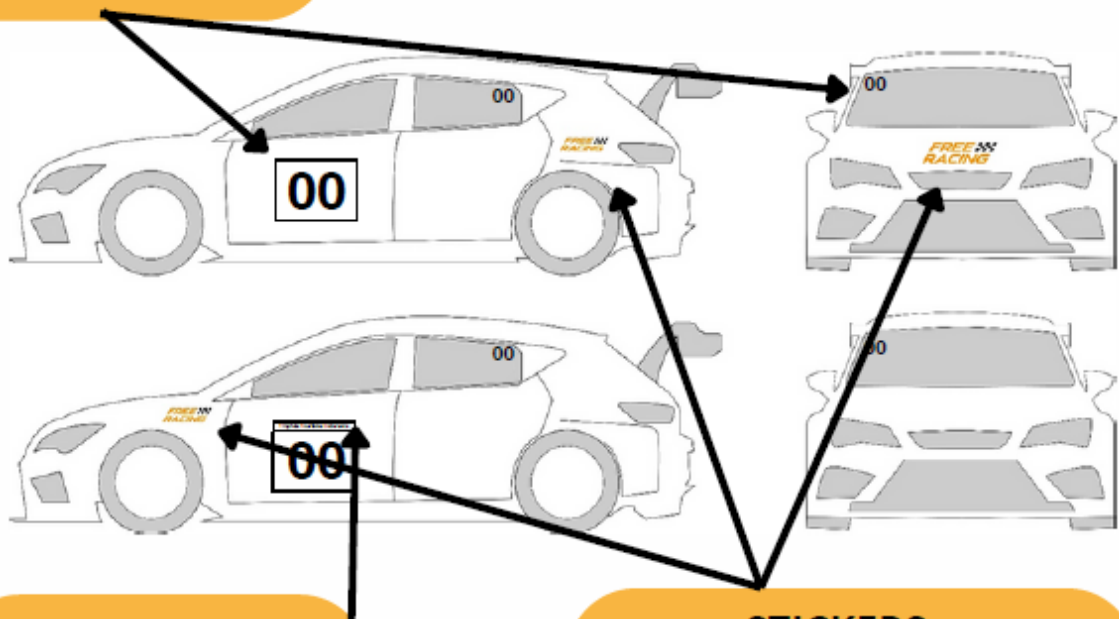
NUMÉROS de course

- numéros de course, de 1 à 3 chiffres (H20 cm x L11 cm)
- 2 numéros à apposer sur les côtés latéraux ou les vitres latérales
- 1 numéro à apposer sur le pare-brise en haut à droite



FONDS pour les numéros à la demande et/ou libre

- 2 fonds sur les côtés latéraux (H30 cm x L45 cm)
- blanc, noir ou libre



BANDEAUX TTE

- 2 sur les fonds (H6 cm x L45cm)

Trophée Tourisme Endurance

STICKERS

- 1 grand : sur le capot avant (H33 cm x L55 cm)
- 3 petits : 2 sur les ailes arrière (H10 cm x L20 cm)

FREE RACING

Tous les participants du FREE Racing engagés sur d'autres championnats, pourront conserver leur numéro d'origine, (sous réserve de ne pas être attribué) ou choisir un numéro et le conserver pour toute la saison.



Planche d'identification
ANNEXE A

FREE Proto

Tous les FONDS, NUMEROS, BANDEAUX, STICKERS devront être mis en place avant les Vérifications Techniques. Ils seront fournis par le TTE, posés par le concurrent et devront rester lisibles en toutes circonstances.

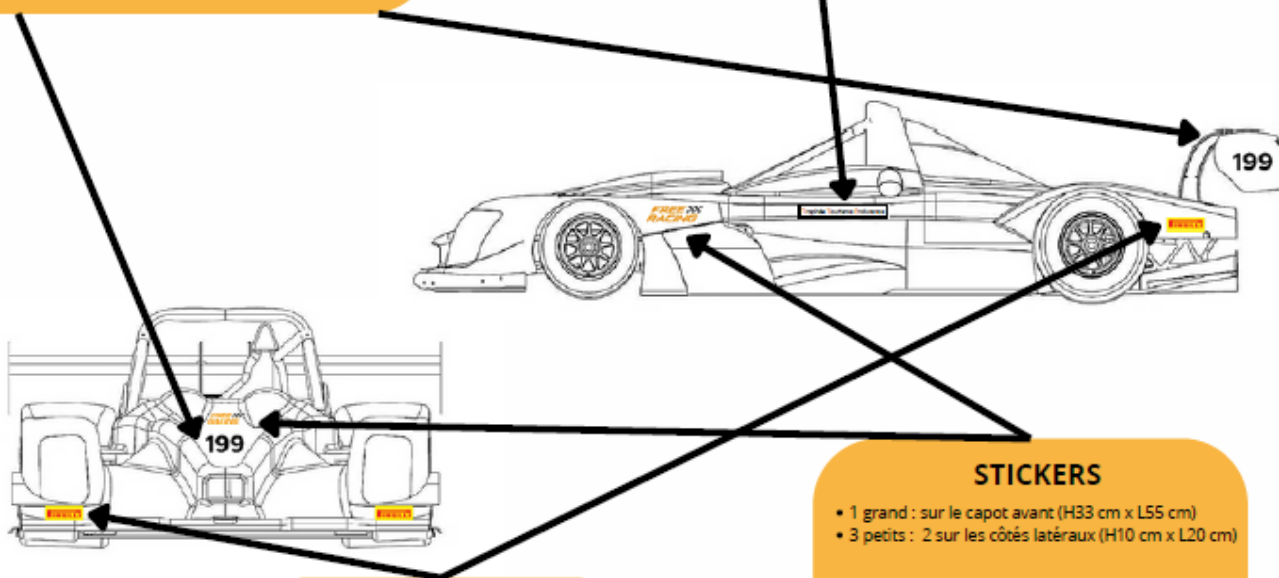
NUMÉROS de course

- numéros de course de 1 à 3 chiffres (H20 cm x L11 cm)
- 2 numéros à apposer sur les dérives d'ailerons
- 1 numéro sur le capot avant

BANDEAUX TTE

- 2 sur les côtés latéraux ou sur les fonds (H6 cm x L45cm)

Trophée Tourisme Endurance



STICKERS

- 1 grand : sur le capot avant (H33 cm x L55 cm)
- 3 petits : 2 sur les côtés latéraux (H10 cm x L20 cm)



STICKERS

- 2 à l'avant
- 2 à l'arrière



Tous les participants du FREE Racing engagés sur d'autres championnats, pourront conserver leur numéro d'origine, (sous réserve de ne pas être attribué) ou choisir un numéro et le conserver pour toute la saison.

UN SEUL numéro visible est autorisé par voiture

Chaque concurrent pourra choisir son numéro de course (selon la disponibilité) et devra le conserver tant qu'il participera aux épreuves, sans pouvoir en changer., sauf cas exceptionnel motivé par écrit et remis à l'Organisateur qui notifiera sa décision.

ANNEXE B – Transpondeur

NOTE IMPORTANTE 2026 : Transpondeurs obsolètes

En raison de l'évolution continue des matériels de chronométrage des 2 fournisseurs agréés (Chronolec / ITS Chrono), les transpondeurs de marque Chronolec ou Tag Heuer by Chronolec utilisant d'anciennes fréquences de transmission (fabriqués il y a plus de 15 ans) sont aujourd'hui techniquement obsolètes et ne pourront plus être utilisés sur les épreuves du TTE, comme pour la majorité des autres championnats existants. Ces transpondeurs étaient encore tolérés durant la saison 2025 malgré des fonctionnalités de chronométrage limitées (absence de détection des secteurs intermédiaires sur la majorité des épreuves, entre autres), mais ne seront définitivement plus détectés suite aux mises à jour de début de saison 2026.

Sont concernés : Les modèles Tag Heuer / Tag Heuer by Chronolec dont le numéro est inférieur à 15500

NOTE : Les modèles de marque Cobra ne sont pas concernés par cette opération, quel que soit leur numéro.

Les modèles de transpondeur agréés/préconisés pour les épreuves du TTE sont les suivants :

- Chronolec Prottime Elite Filaire 12V (avec ou sans fonction Multipilotes)
- Cobra 360 ou 360 Multipilotes Filaire

Le transpondeur doit être installé sur le véhicule en respectant les préconisations des fournisseurs : voir les notices ci-après.

Notice d'installation pour un modèle Chronolec Prottime Elite filaire 12V :

INSTALLATION DU TRANSPONDEUR ELITE



Caractéristiques

Vitesse maximale : 360 km/h (225 mph)
Hauteur maximale de détection : 2.8 m (9 ft)
Plage de température : -20 à 70 °C (-4 à 158 °F)
Dimensions : 80 x 50 x 23 mm (3.1 x 1.9 x 0.9 in)
Poids : 80 g (2.8 oz)

Branchement électrique

Fil rouge : +12V
Fil bleu : 0V
Consommation : 12mA (max.)

Garantie 2 ans



RECOMMANDATIONS

- ✓ Le transpondeur doit avoir sa propre alimentation 12V continu.
- ✓ Le transpondeur est directionnel et doit être installé dans le sens vertical.
- ✓ Aucune partie métallique ou carbone ne doit se trouver entre le transpondeur et la piste.

Automobile



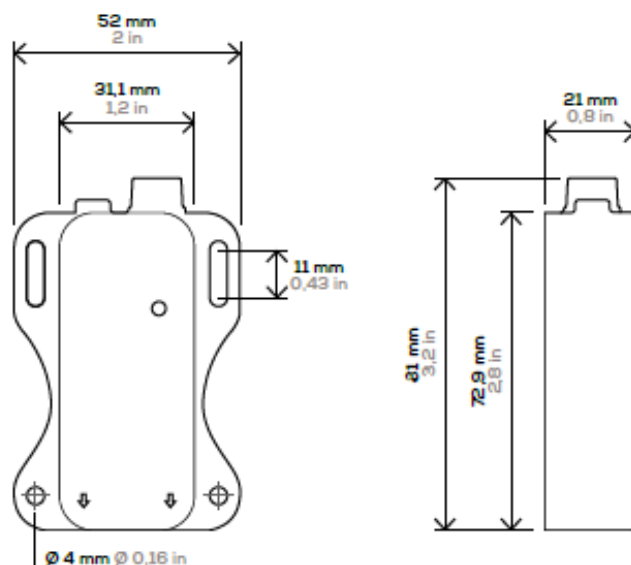
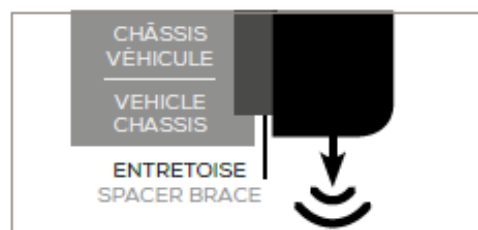
Notice d'installation pour un modèle Cobra 360 / 360 Multipilote :



COBRA 360 / 360 MULTIPILOTE FILAIRE

Les transpondeurs filaires COBRA 360 ET COBRA 360 MULTIPILOTE doivent avoir leur propre alimentation 12V (continu). Le transpondeur comporte 4 trous de fixation prévus pour des vis ou des rivets. FIXEZ-LE AVEC UNE ENTRETOISE ADAPTÉE.

The WIRED COBRA 360 AND COBRA 360 MULTIPILOT transponders must have their own power supply 12V (continuous). The transponder has 4 mounting holes for screws or rivets. INSTALL IT WITH AN APPROPRIATE SPACER BRACE.



VOITURE • CAR

FIXEZ LE TRANSPONDEUR DANS LE PASSAGE DE ROUE AVANT DE LA VOITURE.

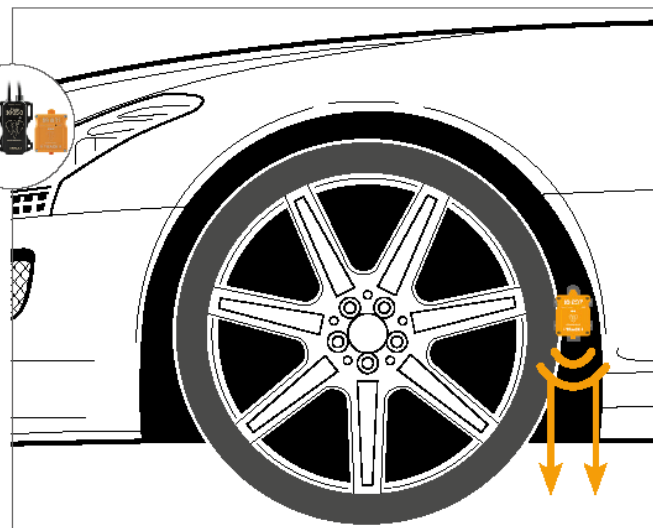
- AU POINT LE PLUS BAS
→ 60 cm maximum du sol



- À 90° DU SOL
→ flèches du transpondeur en direction de la piste

THE TRANSPONDER MUST BE INSTALLED IN THE FRONT WHEEL ARCH OF THE CAR.

- TO THE LOWEST POINT
→ max. 60 cm from the ground
- AT 90° TO THE GROUND
→ arrows of the transponder in the direction of the track



LE TRANSPONDEUR NE DOIT JAMAIS ÊTRE FIXÉ DIRECTEMENT SUR UNE PIÈCE EN CARBONE OU EN MÉTAL.

AUCUNE PARTIE EN MÉTAL OU EN CARBONE NE DOIT SE TROUVER ENTRE LE TRANSPONDEUR ET LA PISTE. POUR CELA, FIXEZ LE TRANSPONDEUR AVEC LE SUPPORT D'ORIGINE (COBRA BATTERIE) OU UNE ENTRETOISE ADAPTÉE AU DÉBORD SOUHAITÉ (COBRA FILAIRE).

TOUT AUTRE SENS, ANGLE OU ENDROIT DE FIXATION UTILISÉ POUR LE TRANSPONDEUR ENTRAÎNERAIT DES RISQUES DE NON-DÉTECTION SUR LA BOUCLE DE CHRONOMÉTRAGE.

THE TRANSPONDER MUST NEVER BE INSTALLED DIRECTLY ON A CARBON OR A METALLIC PIECE.

ANY METAL OR CARBON PART SHOULD NEVER BE BETWEEN THE TRANSPONDER AND THE TRACK. FOR THAT, INSTALL THE TRANSPONDER WITH THE SPECIFIC HOLDER (BATTERY COBRA) OR AN APPROPRIATE SPACER BRACE FOR THE DESIRED OVERHANG (WIRED COBRA).

EVERY OTHER DIRECTION, ANGLE, BRACKET OR MOUNTING AREA USED FOR TRANSPONDER WOULD ENTAIL RISKS OF NON-DETECTION ON THE TIMING LOOP.

CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES • FILAIRE

ELECTRICAL SPECIFICATIONS • WIRED

CÂBLE MARRON OU ROUGE	 +12 V
CÂBLE BLEU	 0 V
CONSOMMATION	 12 mA max

La LED clignote 4 fois toutes les 10s si l'alimentation 12V est OK.



BROWN OR RED WIRE	 +12 V
BLUE WIRE	 0 V
POWER CONSUMPTION	 12 mA max

The LED flashes 4 times every 10s if the 12V supply is OK.

ANNEXE C – Ravitaillement

Ravitaillement Règlementation Sportive 2026

Matériel et procédure de ravitaillement en carburant en vigueur pour le TTE Pirelli Series / 206-208 Relais / Free Proto

Tous les concurrents devront posséder le système de ravitaillement validé par la FFSA :

- Conforme à l'article 7.5 de la Règlementation circuit « Asphalte ».
- Conforme à l'Article 4-2/3 du Règlement Sportif du TTE.
- Conforme à l'Article 4-2/3 du Règlement Sportif du Free Racing.
- Conforme à l'Article 4-2/3 du Règlement Sportif du 206-208 Relais

MATÉRIEL

1. Pompe manuelle semi-rotative de marque Japy

- Réf. FEP2C-KR
- Réf. FEP2C-KR-RC : équipé d'un clapet anti retour sur le tube d'aspiration

ET

2. Chariot métallique

- Étanche, munis de 4 roulettes de conception libre
- Côté : 600 mm maximum / Hauteur du bac : 50mm minimum
- Hauteur de la potence : 1000 mm
 - Sur le fond du bac :
 - 2 calles seront fixées mécaniquement afin d'éviter le glissement du bidon
 - Le bidon sera fixé solidement sur la potence à l'aide d'une sangle
 - Sur la potence :
 - 1 crochet sera fixé, permettant ainsi de poser le tuyau et le pistolet (voir photo)
 - 1 tonnelet métallique de 60 litres maximum, homologué ONU 1A1/X-1,6/400
 - 1 compteur/débitmètre étalonnage Atex est autorisé (Réf. ID-japytex)

Dans un esprit d'équité, le kit « JAPY » sera identifiable par les commissaires techniques du TTE.

ET

3. Extincteur

Chaque concurrent devra posséder OBLIGATOIREMENT un extincteur de 5kg poudre, autorisé par la liste N°6 de la FFSA.

PROCÉDURE

- La voiture doit-être dirigée vers son emplacement d'arrêt, par une seule personne, à l'aide d'une "Sucette". (Dim 200x200 mm ou Diam 300 mm). Aucune autre personne ne doit se positionner devant la voiture avant l'arrêt complet
- Le ravitaillement en carburant est interdit à l'intérieur du stand
- Les 4 roues doivent être posées sur le sol, le moteur arrêté, les portières fermées (sauf dérogation de l'organisateur)
- Aucune intervention mécanique n'est autorisée pendant le ravitaillement
- Le pilote peut rester seul à bord du véhicule
- Pendant le remplissage de carburant, le changement de pilote est interdit
- Un chiffon absorbant, tenu par le préposé au ravitaillement est obligatoire durant l'opération
- Il est recommandé d'utiliser une protection de roue, genre toile ininflammable, sous le bouchon de réservoir afin d'éviter les dégâts provoqués par un éventuel écoulement du carburant
- L'assistant "incendie" sera muni d'un extincteur de 5 kg à poudre pour hydrocarbure, en cours de validation (date de validation inférieure à 2 ans) goupille de sécurité enlevée
- L'utilisation d'un extincteur du circuit n'est autorisée que dans un cas de force majeure
- Les 3 préposés au ravitaillement doivent être équipés d'une combinaison, d'une cagoule, et une paire de gants conformes aux normes 8856-2000 (avec lunettes de type "tous travaux") ou casque intégral, visière fermée
- Le Team Manager/Chef d'équipe sera tenu pour responsable des ravitaillements et de la sécurité des personnels
- Pendant l'arrêt au stand d'une voiture, seuls le Team Manager et les ravitailleurs sont autorisés sur la pitlane
- Le Team Manager/Chef d'équipe sera responsable des mesures de sécurité
- L'utilisation de tout équipement électromécanique est interdite à proximité des voitures pendant les opérations de ravitaillement
- L'équipe de ravitaillement ne peut sortir du stand qu'après l'arrêt du véhicule

CONTACT POUR LES COMMANDES

Société JAPY – FLOZE Julien / 1120, avenue Oehmichen / 25460 ETUPES - France

Tél. 03 81 96 16 47 – 06 13 20 18 24 / Email : j.floze@pompes-japy.com

Le kit de ravitaillement est à commander exclusivement auprès de la Société JAPY

LE TTE NE PRENDRA AUCUNE COMMANDE



FREE 
RACING

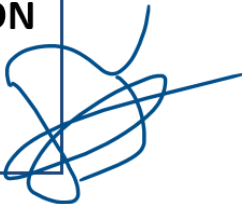
Trophée Tourisme
Endurance 2026

Règlement Technique Trophée FREE Racing 2026

Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA** 

Permis d'organisation FFSA N° C45-2026 du 17 Février 2026

	
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE	
PERMIS D'ORGANISATION	
N° :	C45-2026
DATE :	<i>16 février 2026</i>



I. Organisation	P 2
II. Utilisation du Règlement Technique	P 2
III. Déroulement des Vérifications Techniques	P 2
IV. Mesures et Instruments	P 2
V. Rapport de Vérifications	P 2
VI. Pièces non-conformes	P 3
Art. 1 - Définition des voitures autorisées	
1-1. Voitures éligibles	P 3
1-2. Conformité	P 3
Art. 3 - Poids minimum	P 3
Art. 4 - Moteurs : Plombage	
4-1. Pour le FREE Clio	P 3
Art. 7- Roues et Pneumatiques	
7-1&2. Pour le FREE Berline/GT	P 4
7-3. Pour le FREE Proto	P 4
7-4. Pour le FREE Clio	P 4
Art. 9 - Carrosserie extérieure	
9-1. Perte de carrosserie	P 4
9-2. Anneaux de remorquage	P 4
Art. 10 - Intérieur de la voiture : Vitres et Filet	P 4
Art. 11 - Accessoires additionnels	
11-1. Transpondeur	P 5
11-2. Liaison Radio	P 5
11-3. Caméra embarquée et Vidéo	P 5
Art. 13 - Système d'éclairage	P 5
Art. 14 - Circuit de carburant	
14-1. Contrôle et Procédure	P 5
14-2. Réservoir	P 6
14-3. Echappement	P 6
Art. 15 - Sécurité	
15-1. Extincteur	P 6
15-2. Equipement de sécurité	P 6
Contacts	P 6

Annexe A : Planche d'identification de la voiture

Annexe B : Transpondeur

Annexe C : Ravitaillement

Définitions : CT (Commissaire Technique) / CS (Commissaires Sportifs : Collège) / DC (Direction/Directeur de Course).

I. Organisation

TROPHEE TOURISME ENDURANCE

RCS Le Mans 521 360 768

1282, route de l'Espérance - 72560 CHANGE

Email : contact@trophee-endurance.fr / Site Internet : www.trophee-endurance.fr

Les personnes responsables du Trophée Tourisme Endurance sont :

Jean-Jacques Hengel : 06 09 74 67 64

Yannick Dondel : 06 03 70 52 08

II. Utilisation du règlement technique

Le présent "Règlement Technique Particulier" est établi sous la tutelle de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation N° **C45-2026 en date du 16 Février 2026**.

Le présent Règlement est rédigé en termes d'autorisations.

Par conséquent, toute modification est interdite si elle n'est pas autorisée par le présent Règlement/

Par ailleurs, toute modification autorisée ne peut justifier une modification non autorisée.

Hors précisions concernant les articles ci-dessous, les textes à appliquer sont ceux édités par la FFSA relatifs aux "Règlements Techniques" et la "Réglementation Standard des Circuits "Asphalte" de l'année en cours.

Seuls ces Règlements sont les références pour participer aux épreuves du TTE.

Toute anomalie relevée par le/les Commissaires Techniques sera communiquée à la Direction de Course.

III. Déroulement des vérifications techniques

Elles sont obligatoires et les horaires doivent être respectés. Elles portent sur la sécurité et la conformité visuelle de l'année en cours

Le concurrent devra se présenter et remettre :

- La photocopie de son engagement tamponné "Vérification Technique" au plus tôt (1H après les Vérifications Administratives).
- Le Passeport technique de la voiture dont le numéro est obligatoire sur la Fiche d'Engagement.
- **La Fiche d'Homologation originale et/ou de la Fiche d'extension si elle existe.**
- La Fiche d'Homologation originale ou de la Coupe de Marque est obligatoire et doit être présentée aux Vérifications Techniques.
- Toute voiture non vérifiée et/ou non conforme à la Réglementation Technique FFSA ne pourra pas participer à l'épreuve.
- Des vérifications complémentaires pourront être effectuées à tout moment des épreuves.
- Elles portent sur le Règlement Technique de la Série TTE et les Réglementations de la FFSA et notamment de l'Annexe J de l'année en cours entre autres. Elles sont définies en accord avec la DC et les CS du Collège.

L'Organisateur se réserve le droit de demander des Vérifications Techniques effectuées par un CT désigné, sous couvert des CS du Collège, à n'importe quel moment de l'épreuve sans en faire la demande auprès du DC.

- Dans le cadre de la Vérification d'un moteur, ce dernier sera plombé.
- Dans le cadre de la Vérification d'un ensemble (moteur/bv/pont), la voiture sera plombée "pose de scellé".
- Le passage au banc moteur se fera par une Société agréée (ex. : Oréca...).
- Le passage de l'ensemble de la mécanique se fera par une Société possédant un banc correspondant à la puissance à vérifier.

Pour les passages, le calculateur moteur sera retiré par le Commissaire Technique puis plombé en attente de Vérification.

En cas de non-conformité :

Tous les frais (Passage au banc, remontage, fournitures et déplacements des officiels) seront à la charge du concurrent.

En cas de conformité d'un moteur tournant :

Les frais de déplacements des Officiels et fournitures (Joints/Huile) seront pris en charge par le TTE.

IV. Mesures et Instruments

Seuls les instruments de mesure, de dimension, de poids, de pression, de passage au banc moteur ou de capacité utilisés par le CT du TTE feront foi sur les valeurs mesurées en cas de contestation.

V. Rapport des vérifications

Les conclusions des Vérifications effectuées seront publiées après chaque épreuve. Ces résultats ne comprendront aucune donnée chiffrée particulière, sauf lorsque la voiture sera jugée non-conforme au Règlement Technique.

L'Organisateur se réserve le droit d'ajouter un ou plusieurs Avenant(s) durant la saison

VI. Pièces non-conformes

- Les pièces mécaniques relevées suite à des Vérifications Techniques et déclarées non-conformes après démontage seront obligatoirement saisies par le CT.
- Le Règlement Technique est défini en début d'année et approuvé par la FFSA.
- Le nouveau Règlement entrera en vigueur au jour de sa publication.

En cas de non-conformité technique le CS/TTE se réserve le droit d'exclure le concurrent concerné de l'épreuve et/ou du FREE Racing avec annulation des points acquis.

Art.1 – Définition des voitures autorisées

1-1. Voitures éligibles

- Voir article 4 du règlement sportif.

1-2. Conformité

- Tout engagement signé à chaque épreuve vaut validation du Règlement Technique
- Les voitures devront être en tous points conformes à leur Fiche Homologation ou à leur Règlementation (Pour les Coupes de Marque entre autres).

Art.3 – Poids minimum

- Le poids de la voiture est celui indiqué sur la Fiche d'homologation, sans pilote à bord, ni matériel de tout ordre
- Un coefficient de 0,78 sera appliqué sur la quantité de carburant restant dans le réservoir
- En cas de litige, le réservoir pourra être vidangé
- Lorsque la voiture comporte un lest pour être au poids réglementaire, il doit être déclaré par le concurrent lors des Vérifications Techniques.

3-3. Pour le FREE Proto

Les voitures **CN 2 Litres** devront peser au minimum **630 kg avec le pilote à bord**.

Art.4 – Moteur - plombage

Pour tous les véhicules inscrits dans chaque catégorie du Free Racing, se référer aux prescriptions du constructeur.

Art.7 – Roues et pneumatiques

7-1&2. Pour le FREE Berline/GT/GT Max

Les pneumatiques sont libres en marque et type.

À la présentation du panneau "Humide ou Wet-Race" en pré-grille, les concurrents pourront choisir des pneus pluie ou slick après autorisation du DC.

Le panachage des pneumatiques slick/pluie est interdit.

7-3. Pour le FREE Proto et FREE Clio

Les pneumatiques slick et pluie doivent être obligatoirement de marque Pirelli distribué par la Société Ivalto

Pour les voitures Funyo, les pneumatiques sont libres.

À la présentation du panneau "Humide ou Wet-Race" en pré-grille, les concurrents pourront choisir des pneus pluie ou slick après autorisation du DC.

Le panachage des pneumatiques slick/pluie est interdit.

SI NON-RESPECT Art. 7-1&2 -3 : Transmission du dossier au Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve.

7-4. Pour le FREE Clio

Pour les Clio IV :

- cales de voies avant : 2 cales Renault Sport de 3 mm de chaque côté.

PNEUS Pirelli obligatoires achetés chez Ivalto.

Dimensions :

Slick :

- Clio II : 190/580 x 15 en DHC
- Clio III : 225/625 x 17 en DHC
- Clio IV : 225/625 x 17 en DHC
- Clio V : 200/620 x 17 en DH

Pluie :

195/50 x 15 RW
205/45 x 17 RW
205/45 x 17 RW
205/45 x 17 RW

Allocation :

1ère participation : marquage de 6 pneus dont 4 pneus neufs

Ensuite, pour chaque meeting, marquage obligatoire de 4 pneus dont 2 neufs maximum.

Dotation : 10 pneus achetés, le 11ème offert

Art.9 – Carrosserie extérieure

9-1. Perte de carrosserie

Tout élément ou ensemble de carrosserie détachée partiellement ou perdu sur la piste, pourra provoquer le retour de la voiture au stand sur décision du DC. La reprise de la course sera laissée à l'appréciation du CT responsable.

9-2. Anneaux de remorquage

9-2/1. Caractéristiques

- Chaque voiture devra être équipée d'anneaux de prise en remorque AV et AR.
- Le matériau est libre, mais suffisamment solide pour tirer une voiture.
- Un anneau en acier est recommandé, doit mesurer entre 80 et 100 mm des bords intérieurs, sa section de 5 mm arrondie.
- Ces anneaux devront être facilement accessibles et identifiables par une flèche ou peints de couleur jaune, rouge ou orange.
- Vus de dessus, ces anneaux ne devront en aucun cas dépasser le périmètre de la voiture.

9-2/2. En cas de rupture d'un dispositif durant la course

- Les Commissaires de Piste tireront la voiture dans un endroit sûr en utilisant n'importe quelle partie du châssis ou de la carrosserie qu'ils jugeront assez solide. Il en va de même lorsque qu'une vitesse est engagée.
- Le concurrent devra remettre la voiture en conformité, sous le contrôle du CT avant de reprendre la piste.
- En cas de dommages éventuels subis par la voiture, les réclamations ne seront pas admises.

9-2/3. En cas de non-conformité d'un dispositif

- Le concurrent ne sera pas autorisé à participer à l'épreuve. Il ne pourra prétendre à aucun remboursement.
- En cas de dommages éventuels subis par la voiture, les réclamations ne seront pas admises du fait d'une défaillance du dispositif obligatoire de remorquage et une pénalité pourra être infligée.

Le NON-RESPECT de l'Article 9-2/3 : Transmission du dossier au Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Art.10 – Intérieur de la voiture

10-1. Vitres et filet

Vitres fermées

Si les vitres sont en verre feuilleté, l'utilisation de films antidéflagrants transparents et incolores sur les vitres latérales est obligatoire :

- Epaisseur maximum : 100 microns
- Le mécanisme d'ouverture des vitres est libre.

Filet

L'utilisation d'un filet fixé sur la structure anti-tonneau est obligatoire (sauf pour les Ligier JS2R et MITJET 2.0I équipée de porte avec fenêtre).

Ce filet doit être placé côté conducteur et avoir les caractéristiques suivantes :

- Largeur minimum de bande : 19 mm.
- Dimension minimum des ouvertures : 25x25 mm.
- Dimension maximum des ouvertures : 60x60 mm.

Art.11 – Accessoires additionnels

11-1. Transpondeur

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur de Marque TAG HEUER / Chronolec Prottime Elite fil +12V ou équivalent (Options Messenger OLED et Multi-pilotes positionné sur "0" sont autorisées) => Annexe B

Les concurrents sont responsables :

- Du bon montage du transpondeur.
- De son bon état de fonctionnement en permanence.

De se trouver constamment en état de fonctionnement (En cas de doute, le Commissaire Technique pourra vérifier).

Il est possible de louer un transpondeur sur le circuit auprès du TTE.

11-2. Liaisons Radio

Stand => Pilote ou Pilote => Stand : sont libres.

- Il est fortement recommandé aux équipes de se doter d'un moyen de communication entre le stand et la voiture (Panneautage, radio embarquée, GSM...)
- En aucun cas les équipes ne pourront se prévaloir de cette absence de moyens pour objecter une injonction faite par la DC au pilote via son TM.

11-3. Caméra embarquée et Vidéo

Voir réglementation du Livret Technique FFSA pour la pose de la caméra.

Pour le FREE Berline/GT/Clio et FREE Proto :

- La carte mémoire peut être demandées à tout moment par la DC. Sans présentation à cette demande, seules les images du circuit feront foi.
- Si le concurrent souhaite faire une réclamation avec images à l'appui, il devra s'assurer de la légitimité de celles-ci et devra faire une demande au DC avant de les présenter.
- En cas de parc fermé, le pilote ou à défaut le Team Manager ou mécanicien de l'équipe sera autorisé à prélever la carte mémoire sur la voiture sous réserve qu'il soit accompagné d'un Officiel accrédité (Chargé des relations concurrents, CT).
- Il devra produire les images demandées par la DC sur son propre ordinateur.
- Toute caméra fixée sur le casque ou la visière est strictement interdite.
- Caméra **OBLIGATOIRE** en Free Clio

Art.13 – Système d'éclairage

- Les phares de série doivent conserver leur configuration et fonctionnement d'origine.
- Les clignotants et les feux arrière doivent rester en état de fonctionnement et les catadioptriques sont obligatoires.
- Chaque voiture devra être équipée d'au moins un feu de pluie rouge en état de fonctionnement de type FIA, carré à 56 leds et centré.
- Les phares additionnels à leds sont interdits.

- Si une voiture est dépourvue de système d'éclairage ou en cas de panne, un système d'éclairage de substitution en parfait état de marche pourra être accepté sous contrôle et accord d'un CT.

SI NON-RESPECT Art. 13 : transmission du dossier au Collège des CS.

Art.14 – Circuit de carburant

14-1. Contrôle et Procédure

Le carburant utilisé doit être de l'essence commercialisée selon les normes définies dans la "Réglementation Technique FFSA / Art. 252-9", sans adjonction autre que celle d'un produit de lubrifiant usuel.

- Des prélèvements pourront être effectués et se dérouleront de la façon suivante :
3 échantillons de 1 litre chacun seront prélevés dans le réservoir de carburant dans 3 conteneurs neufs :
 - Échantillon N°1 : destiné à l'analyse
 - Échantillon N°2 : conservé par le concurrent
 - Échantillon N°3 : conservé par les commissaires techniques pour d'éventuelles contre-expertises
 - Les conteneurs seront identifiés et scellés par les CT en présence du concurrent ou de son représentant.
 - Aucune contestation ne pourra être retenue sur l'origine, le transport ou la conservation des échantillons N°1 et N°3.
 - Le concurrent devra prendre toute disposition afin qu'il soit toujours possible de prélever, dans le réservoir de la voiture, une quantité minimale de 3 litres de carburant nécessaires à l'analyse après les qualifications ou les courses.
 - L'impossibilité de prélever une quantité de 3 litres de carburant dans le réservoir sera considérée comme une non-conformité.

14-2. Réservoir

- Les réservoirs d'origine sont acceptés dans leurs emplacements d'origine ou réservoirs homologués FIA en cours de validité
- Cependant, le Concurrent devra produire le certificat d'homologation avec la date de validité
- Les réservoirs additionnels sont autorisés suivant l'Annexe J (Art. 252-9-6 FT3-1999)
- Le bouchon de remplissage ne devra pas présenter de poignée ou appendice métallique en saillie de la carrosserie.

14-3. Echappement

Décibels :

- La norme autorisée par la FFSA est de **100 db** maximum à 75% du régime moteur
- Des contrôles d'émission de bruit pourront être réalisés
- En cas de non-respect de cette norme, le concurrent devra se mettre en conformité et un rapport sera fait à la DC
- La méthode de mesure du bruit sera celle définie par la "Réglementation Technique FFSA" de l'année en cours.

Art.15 – Sécurité

15-1. Extincteur

En conformité avec le Tableau de Sécurité Circuit FFSA en cours.

Obligations :

- La position ON (marche) devra être respectée pour les commandes automatiques.
- Le boîtier de commande devra posséder une batterie de 9V chargée.

Pour les commandes manuelles :

Les goupilles de sécurité devront être enlevées avant le départ de chaque course ou séances d'essais

15-2. Equipement de sécurité

- Les voitures engagées doivent disposer de tous les équipements de sécurité imposés par les Règlements FFSA
- Les voitures jusqu'à 1990, considérées comme VH, doivent être conformes aux règles de sécurité de l'annexe K
- Les voitures post 1990 doivent être conformes à l'annexe J.

Contacts

TROPHEE TOURISME ENDURANCE

1282, route de l'Espérance - 72560 CHANGE – France

Email : contact@trophee-endurance.fr

Commissaires Techniques Responsables

Jean-Claude BRIGAUD / Tél. 06 27 08 61 71 / jc.brigaud@wanadoo.fr

Daniel LEFORT / Tél. 06 09 74 72 54 / daniel.lefort0@orange.fr



Planche d'identification
ANNEXE A

FREE BERLINE/GT/CLIO

Tous les **FONDS**, **NUMEROS**, **BANDEAUX**, **STICKERS** devront être mis en place avant les Vérifications Techniques. Ils seront fournis par le TTE, posés par le concurrent et devront rester lisibles en toutes circonstances.

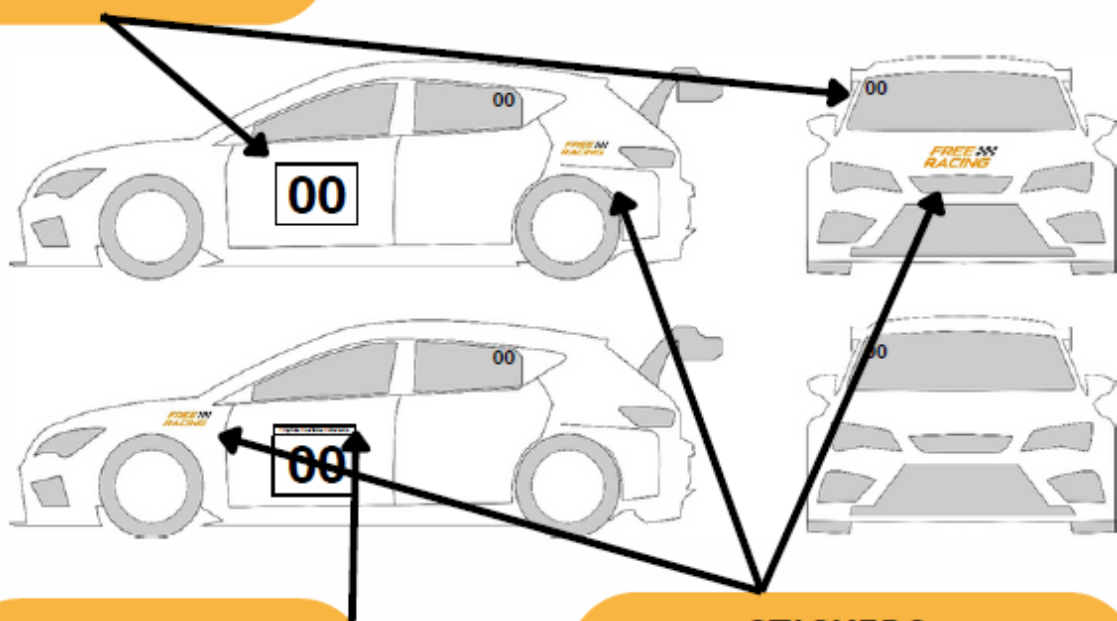
NUMÉROS de course

- numéros de course, de 1 à 3 chiffres (H20 cm x L11 cm)
- 2 numéros à apposer sur les côtés latéraux ou les vitres latérales
- 1 numéro à apposer sur le pare-brise en haut à droite



FONDS pour les numéros à la demande et/ou libre

- 2 fonds sur les côtés latéraux (H30 cm x L45 cm)
- blanc, noir ou libre



BANDEAUX TTE

- 2 sur les fonds (H6 cm x L45cm)

Trophée Tourisme Endurance

STICKERS

- 1 grand : sur le capot avant (H33 cm x L55 cm)
- 3 petits : 2 sur les ailes arrière (H10 cm x L20 cm)



Tous les participants du FREE Racing engagés sur d'autres championnats, pourront conserver leur numéro d'origine, (sous réserve de ne pas être attribué) ou choisir un numéro et le conserver pour toute la saison.

ANNEXE A – Planche d'identification FREE PROTO



Planche d'identification
ANNEXE A

FREE Proto

Tous les FONDS, NUMEROS, BANDEAUX, STICKERS devront être mis en place avant les Vérifications Techniques. Ils seront fournis par le TTE, posés par le concurrent et devront rester lisibles en toutes circonstances.

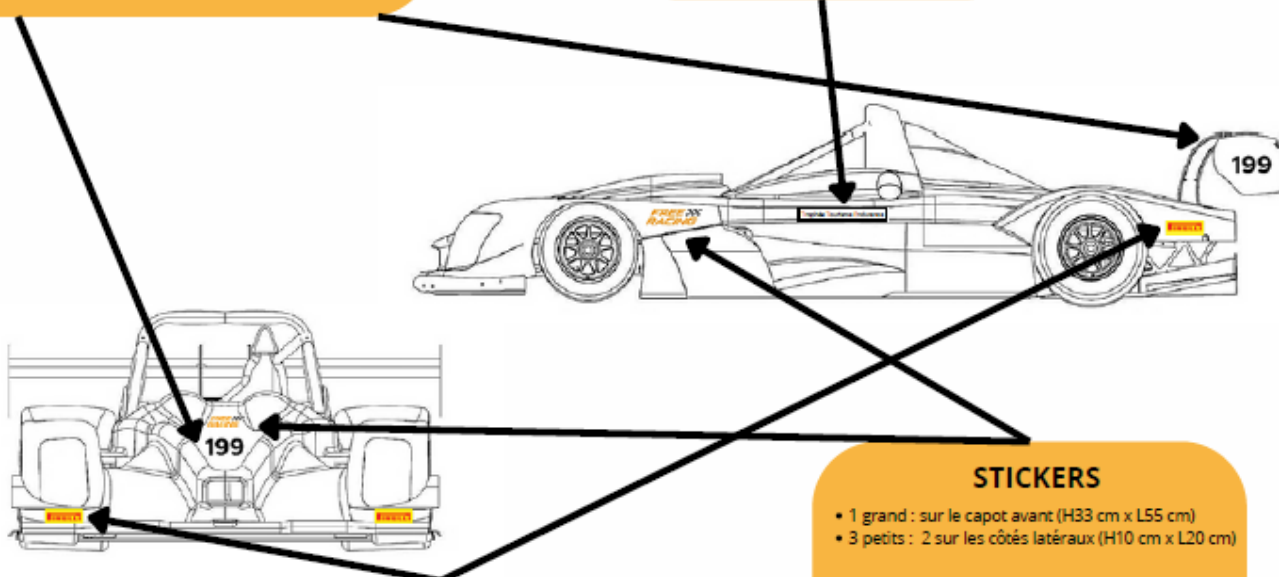
NUMÉROS de course

- numéros de course de 1 à 3 chiffres (H20 cm x L11 cm)
- 2 numéros à apposer sur les dérives d'ailerons
- 1 numéro sur le capot avant

BANDEAUX TTE

- 2 sur les côtés latéraux ou sur les fonds (H6 cm x L45cm)

Trophée Tourisme Endurance



STICKERS

- 1 grand : sur le capot avant (H33 cm x L55 cm)
- 3 petits : 2 sur les côtés latéraux (H10 cm x L20 cm)



STICKERS

- 2 à l'avant
- 2 à l'arrière



Tous les participants du FREE Racing engagés sur d'autres championnats, pourront conserver leur numéro d'origine, (sous réserve de ne pas être attribué) ou choisir un numéro et le conserver pour toute la saison.

UN SEUL numéro visible est autorisé par voiture

Chaque concurrent pourra choisir son numéro de course (selon la disponibilité) et devra le conserver tant qu'il participera aux épreuves, sans pouvoir en changer., sauf cas exceptionnel motivé par écrit et remis à l'Organisateur qui notifiera sa décision.

ANNEXE B – Transpondeur**NOTE IMPORTANTE 2026 : Transpondeurs obsolètes**

En raison de l'évolution continue des matériels de chronométrage des 2 fournisseurs agréés (Chronolec / ITS Chrono), les transpondeurs de marque Chronolec ou Tag Heuer by Chronolec utilisant d'anciennes fréquences de transmission (fabriqués il y a plus de 15 ans) sont aujourd'hui techniquement obsolètes et ne pourront plus être utilisés sur les épreuves du TTE, comme pour la majorité des autres championnats existants. Ces transpondeurs étaient encore tolérés durant la saison 2025 malgré des fonctionnalités de chronométrage limitées (absence de détection des secteurs intermédiaires sur la majorité des épreuves, entre autres), mais ne seront définitivement plus détectés suite aux mises à jour de début de saison 2026.

Sont concernés : Les modèles Tag Heuer / Tag Heuer by Chronolec dont le numéro est inférieur à 15500

NOTE : Les modèles de marque Cobra ne sont pas concernés par cette opération, quel que soit leur numéro.

Les modèles de transpondeur agréés/préconisés pour les épreuves du TTE sont les suivants :

- Chronolec Protime Elite Filaire 12V (avec ou sans fonction Multipilotes)
- Cobra 360 ou 360 Multipilotes Filaire

Le transpondeur doit être installé sur le véhicule en respectant les préconisations des fournisseurs : voir les notices ci-après.

Notice d'installation pour un modèle Chronolec Protime Elite filaire 12V :**INSTALLATION DU TRANSPONDEUR ELITE****Caractéristiques**

Vitesse maximale : 360 km/h (225 mph)
Hauteur maximale de détection : 2.8 m (9 ft)
Plage de température : -20 à 70 °C (-4 à 158 °F)
Dimensions : 80 x 50 x 23 mm (3.1 x 1.9 x 0.9 in)
Poids : 80 g (2.8 oz)

Branchement électrique

Fil rouge : +12V
Fil bleu : 0V
Consommation : 12mA (max.)

Garantie 2 ans**RECOMMANDATIONS**

- ✓ Le transpondeur doit avoir sa propre alimentation 12V continu.
- ✓ Le transpondeur est directionnel et doit être installé dans le sens vertical.
- ✓ Aucune partie métallique ou carbone ne doit se trouver entre le transpondeur et la piste.

Automobile

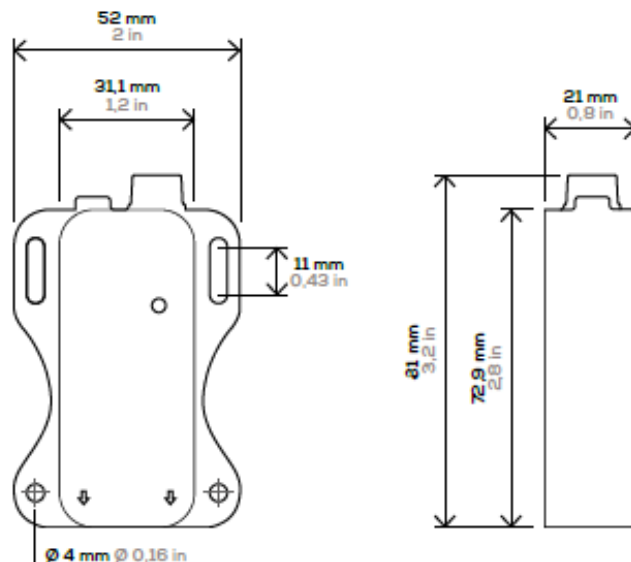
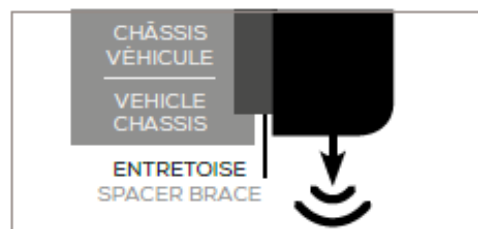
Notice d'installation pour un modèle Cobra 360 / 360 Multipilote :



COBRA 360 / 360 MULTIPILOTE FILAIRE

Les transpondeurs filaires COBRA 360 ET COBRA 360 MULTIPILOTE doivent avoir leur propre alimentation 12V (continu). Le transpondeur comporte 4 trous de fixation prévus pour des vis ou des rivets. FIXEZ-LE AVEC UNE ENTRETOISE ADAPTÉE.

The WIRED COBRA 360 AND COBRA 360 MULTIPILOT transponders must have their own power supply 12V (continuous). The transponder has 4 mounting holes for screws or rivets. INSTALL IT WITH AN APPROPRIATE SPACER BRACE.



VOITURE • CAR

FIXEZ LE TRANSPONDEUR DANS LE PASSAGE DE ROUE AVANT DE LA VOITURE.

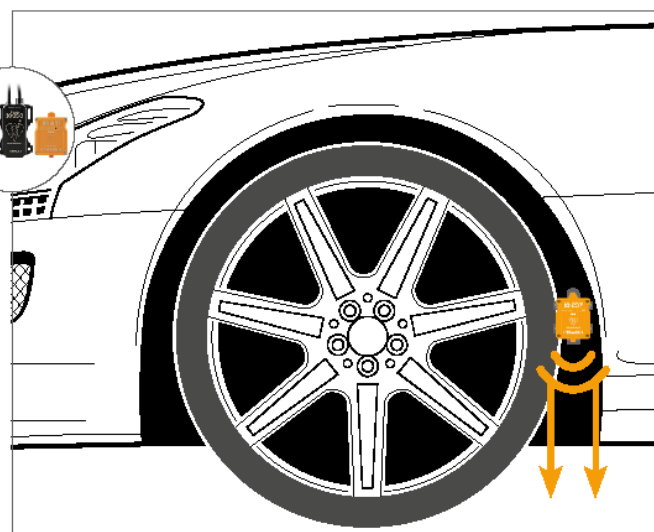
- AU POINT LE PLUS BAS
→ 60 cm maximum du sol

- À 90° DU SOL
→ flèches du transpondeur en direction de la piste

THE TRANSPONDER MUST BE INSTALLED IN THE FRONT WHEEL ARCH OF THE CAR.

- TO THE LOWEST POINT
→ max. 60 cm from the ground

- AT 90° TO THE GROUND
→ arrows of the transponder in the direction of the track



LE TRANSPONDEUR NE DOIT JAMAIS ÊTRE FIXÉ DIRECTEMENT SUR UNE PIÈCE EN CARBONE OU EN MÉTAL.

AUCUNE PARTIE EN MÉTAL OU EN CARBONE NE DOIT SE TROUVER ENTRE LE TRANSPONDEUR ET LA PISTE. POUR CELA, FIXEZ LE TRANSPONDEUR AVEC LE SUPPORT D'ORIGINE (COBRA BATTERIE) OU UNE ENTRETOISE ADAPTÉE AU DÉBORD SOUHAITÉ (COBRA FILAIRE). TOUT AUTRE SENS, ANGLE OU ENDROIT DE FIXATION UTILISÉ POUR LE TRANSPONDEUR ENTRAÎNERAIT DES RISQUES DE NON-DÉTECTION SUR LA BOUCLE DE CHRONOMÉTRAGE.

THE TRANSPONDER MUST NEVER BE INSTALLED DIRECTLY ON A CARBON OR A METALLIC PIECE.

ANY METAL OR CARBON PART SHOULD NEVER BE BETWEEN THE TRANSPONDER AND THE TRACK. FOR THAT, INSTALL THE TRANSPONDER WITH THE SPECIFIC HOLDER (BATTERY COBRA) OR AN APPROPRIATE SPACER BRACE FOR THE DESIRED OVERHANG (WIRED COBRA). EVERY OTHER DIRECTION, ANGLE, BRACKET OR MOUNTING AREA USED FOR TRANSPONDER WOULD ENTAIL RISKS OF NON-DETECTION ON THE TIMING LOOP.

CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES • FILAIRE

ELECTRICAL SPECIFICATIONS • WIRED

CÂBLE MARRON OU ROUGE +12 V
CÂBLE BLEU 0 V
CONSOMMATION 12 mA max

La LED clignote 4 fois toutes les 10s si l'alimentation 12V est OK.



BROWN OR RED WIRE +12 V
BLUE WIRE 0 V
POWER CONSUMPTION 12 mA max

The LED flashes 4 times every 10s if the 12 V supply is OK.

ANNEXE C – Ravitaillement**Ravitaillement
Règlementation Sportive 2026**

Matériel et procédure de ravitaillement en carburant en vigueur pour le TTE Pirelli Series / 206-208 Relais / Free Proto

Tous les concurrents devront posséder le système de ravitaillement validé par la FFSA :

- Conforme à l'article 7.5 de la Règlementation circuit « Asphalte ».
- Conforme à l'Article 4-2/3 du Règlement Sportif du TTE.
- Conforme à l'Article 4-2/3 du Règlement Sportif du Free Racing.
- Conforme à l'Article 4-2/3 du Règlement Sportif du 206-208 Relais

MATÉRIEL**1. Pompe manuelle semi-rotative de marque Japy**

- Réf. FEP2C-KR
- Réf. FEP2C-KR-RC : équipé d'un clapet anti retour sur le tube d'aspiration

ET

2. Chariot métallique

- Étanche, munis de 4 roulettes de conception libre
- Côté : 600 mm maximum / Hauteur du bac : 50mm minimum
- Hauteur de la potence : 1000 mm
- Sur le fond du bac :
 - 2 calles seront fixées mécaniquement afin d'éviter le glissement du bidon
 - Le bidon sera fixé solidement sur la potence à l'aide d'une sangle
- Sur la potence :
 - 1 crochet sera fixé, permettant ainsi de poser le tuyau et le pistolet (voir photo)
 - 1 tonnelet métallique de 60 litres maximum, homologué ONU 1A1/X-1,6/400
 - 1 compteur/débitmètre étalonnage Atex est autorisé (Réf. ID-japytex)

Dans un esprit d'équité, le kit « JAPY » sera identifiable par les commissaires techniques du TTE.

ET

3. Extincteur

Chaque concurrent devra posséder OBLIGATOIREMENT un extincteur de 5kg poudre, autorisé par la liste N°6 de la FFSA.

PROCÉDURE

- La voiture doit-être dirigée vers son emplacement d'arrêt, par une seule personne, à l'aide d'une "Sucette". (Dim 200x200 mm ou Diam 300 mm). Aucune autre personne ne doit se positionner devant la voiture avant l'arrêt complet
- Le ravitaillement en carburant est interdit à l'intérieur du stand
- Les 4 roues doivent être posées sur le sol, le moteur arrêté, les portières fermées (sauf dérogation de l'organisateur)
- Aucune intervention mécanique n'est autorisée pendant le ravitaillement
- Le pilote peut rester seul à bord du véhicule
- Pendant le remplissage de carburant, le changement de pilote est interdit
- Un chiffon absorbant, tenu par le préposé au ravitaillement est obligatoire durant l'opération
- Il est recommandé d'utiliser une protection de roue, genre toile ininflammable, sous le bouchon de réservoir afin d'éviter les dégâts provoqués par un éventuel écoulement du carburant
- L'assistant "incendie" sera muni d'un extincteur de 5 kg à poudre pour hydrocarbure, en cours de validation (date de validation inférieure à 2 ans) goupille de sécurité enlevée
- L'utilisation d'un extincteur du circuit n'est autorisée que dans un cas de force majeure
- Les 3 préposés au ravitaillement doivent être équipés d'une combinaison, d'une cagoule, et une paire de gants conformes aux normes 8856-2000 (avec lunettes de type "tous travaux") ou casque intégral, visière fermée
- Le Team Manager/Chef d'équipe sera tenu pour responsable des ravitaillements et de la sécurité des personnels
- Pendant l'arrêt au stand d'une voiture, seuls le Team Manager et les ravitailleurs sont autorisés sur la pitlane
- Le Team Manager/Chef d'équipe sera responsable des mesures de sécurité
- L'utilisation de tout équipement électromécanique est interdite à proximité des voitures pendant les opérations de ravitaillement
- L'équipe de ravitaillement ne peut sortir du stand qu'après l'arrêt du véhicule

CONTACT POUR LES COMMANDES

Société JAPY – FLOZE Julien / 1120, avenue Oehmichen / 25460 ETUPES - France

Tél. 03 81 96 16 47 – 06 13 20 18 24 / Email : j.floze@pompes-japy.com

Le kit de ravitaillement est à commander exclusivement auprès de la Société JAPY

LE TTE NE PRENDRA AUCUNE COMMANDE

